

Contrat territorial de santé mentale de la Seine-Saint-Denis - CTSM93

Entre :

- L'Agence régionale de santé d'Île-de-France représentée par Madame Amélie VERDIER, directrice générale;

Et

- Le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis
- Le Conseil territorial de santé de la Seine-Saint-Denis
- L'Établissement public de santé mentale Ville-Evrard
- Le Centre hospitalier intercommunal Robert-Ballanger
- Le Groupe hospitalier-universitaire Paris-Seine-Saint-Denis de l'APHP
- Le Centre hospitalier de Saint-Denis
- La Délégation départementale de l'UNAFAM de Seine-Saint-Denis
- La Direction académique des services de l'Éducation nationale de Seine-Saint-Denis
- Le Collège médical de la Communauté psychiatrique de territoire (CPT) de Seine-Saint-Denis
- La Commission pédopsychiatrique de la CPT de Seine-Saint-Denis
- Le Groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS) Agora Seniors
- L'association fédérative Interlogement-93
- L'association d'utilité publique Vivre & Devenir
- Les acteurs engagés dans les groupes de travail du Projet territorial de Seine-Saint-Denis (PTSM-93), l'élaboration des actions et le portage des projets retenus dans le CTSM 93 (établissements assurant le service public hospitalier autorisés en psychiatrie, réseaux des professionnels et établissements de santé, acteurs de la recherche et de la formation en santé mentale et psychiatrie, représentants des établissements et services sociaux et médico-sociaux, acteurs de prévention et de promotion de la santé mentale, usagers et familles, élus, communes, acteurs du judiciaire, acteurs de la protection de l'enfance, bailleurs sociaux, Groupements d'entraide mutuelle (GEM), Dispositifs d'appui à la coordination (DAC), associations, mutuelles) ;

Vu le Code de la santé publique ;

Vu l'article 69 de la Loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

Vu le décret n°2017-1200 du 27 juillet 2017 relatif au projet territorial de santé mentale ;

Vu l'instruction N°DGOS/R4/DGCS/3B/DGS/P4/2018/137 du 5 juin 2018 relative aux projets territoriaux de santé mentale ;

Vu le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER en qualité de directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 9 août 2021 ;

Vu le Projet régional de santé d'Île-de-France arrêté le 23 juillet 2018,

Vu le Diagnostic territorial de santé mentale de Seine-Saint-Denis arrêté le 15 novembre 2019 ;

Vu le Projet territorial de santé mentale du territoire de Seine-Saint-Denis arrêté le 22 février 2021 ;

Vu les délégations de signature et délibérations, éventuellement nécessaires ;

Il est convenu ce qui suit :

1. Nature de l'engagement

Le contrat territorial de santé mentale (CTSM) **formalise l'engagement** entre l'Agence régionale de santé (ARS) d'Île-de-France et les acteurs du territoire concerné participant à la mise en œuvre des actions du projet territorial de santé mentale (PTSM) élaboré dans le cadre d'une démarche participative et arrêté par le Directeur général de l'Agence régionale de santé.

Le CTSM participe au maintien de la mobilisation de tous pour améliorer les parcours de santé mentale des personnes concernées. Il s'agit d'un **document opérationnel** qui décline le plan d'action retenu sur la base du PTSM et qui définit les modalités de sa mise en œuvre.

2. Axes stratégiques retenus

Principes généraux

Les actions retenues doivent s'inscrire en cohérence avec les orientations nationales, régionales et départementales. Elles ont vocation à s'articuler avec toutes les autres formes de contrats développées dans le domaine de la santé mentale.

Les critères d'éligibilité de ces actions relèvent de la nature, du caractère prioritaire, du degré d'élaboration de l'action poursuivie et des capacités de mobilisation humaines et financières requises et disponibles pour mener à bien ces actions, avec notamment pour objectifs de :

- sécuriser des financements provenant de différents partenaires ;
- apporter une réponse coordonnée / déjà expérimentée à une question identifiée pour tout le territoire, ou une part significative ;
- soutenir des projets qui auront un effet de levier important pour l'évolution des pratiques dans une approche centrée sur le parcours de soins et de vie du patient.

Chaque action retenue doit définir un calendrier prévisionnel de mise en œuvre à échelonner sur une durée maximale de 5 ans, en précisant des indicateurs d'évaluation.

Priorisation des actions retenues dans le cadre du CTSM 93

Les acteurs du Projet territorial de santé mentale de la Seine-Saint-Denis arrêté le 22 février 2021 (PTSM-93) ont sélectionné les actions prioritaires et éligibles à la contractualisation. Il a été proposé de faire une sélection à partir d'un principe d'utilité et de faisabilité croisé avec une notion de temporalité de mise en œuvre. La méthode pour l'identification des actions prioritaires et leur inscription dans le CTSM-93 est décrite en annexe (Annexe 1).

Le travail de sélection et de priorisation des actions a conduit à une sélection de 38 fiches-actions prioritaires distribués dans 11 thématiques différentes. Toutes les fiches actions retenues en priorité font l'objet d'une contractualisation dans le cadre du CTSM93 pour permettre aux acteurs territoriaux concernés de mener à bien leurs engagements. D'autres actions pourront faire l'objet des nouvelles contractualisations et intégrer le CTSM93 par voie d'avenant.

La déclinaison des fiches-actions correspondantes figure en annexe du présent contrat (Annexe 2).

3. Financement des actions

Les actions faisant l'objet d'une contractualisation peuvent bénéficier, de manière non-exhaustive, en fonction des enveloppes mobilisables, de plusieurs types de financement, reconductibles ou non :

- au titre de la dotation annuelle de financement (DAF) en psychiatrie puis des allocations relevant de l'ARS dans le cadre de la réforme du financement de la psychiatrie ;
- au titre des crédits médico-sociaux pour les établissements et services médico-sociaux accompagnant des personnes âgées, des personnes en situation de handicap ou des personnes confrontées à des difficultés spécifiques ;

Contrat territorial de santé mentale de la Seine-Saint-Denis - CTSM-93

- au titre des crédits du fonds d'intervention régional (FIR) ;
- au titre de crédits d'État ;
- au titre de crédits de collectivités territoriales.

Le montant et la durée des financements sont précisés dans les fiches-actions pour chacune des actions du PTSM retenues dans le cadre du CTSM.

Les projets financés dans le cadre du FIOP font l'objet d'un financement triennal. Une évaluation externe pilotée par le Ministère de la Santé est menée à l'issue de la période de l'expérimentation. L'opportunité de pérenniser le dispositif dépendra des résultats de cette évaluation.

Les financements seront alloués aux acteurs sous réserve de respecter :

- l'affectation des crédits aux actions priorisées dans le cadre du CTSM et la mise en œuvre effective de ces actions ;
- la transmission des plans de financement détaillés correspondants.

En cas de non-respect de ces modalités, les crédits octroyés pourront être récupérés par le financeur.

4. Gouvernance

La gouvernance du CTSM-93

Le CTSM 93 repose sur une gouvernance multi partenariale qui met en scène plusieurs structures et instances de pilotage. Le principe de la représentation du plus grand nombre de catégories d'acteurs intervenant dans le champ de la santé mentale sur le territoire est le fil conducteur, guidant ainsi la composition de chaque instance ou groupe de travail. La gouvernance du CTSM est assurée par un comité de pilotage et un coordinateur territorial dédiés au suivi du PTSM.

Le comité de pilotage du CTSM-93 (COPIL)

Le comité de pilotage du CTSM 93 se compose de 12 membres représentatifs des acteurs de santé mentale du territoire de la Seine-Saint-Denis, signataires du CTSM. Il favorise ainsi la représentation des acteurs liés par le PTSM et la fluidité des échanges entre institutions porteuses du CTSM-93.

Dans le cadre de sa mission de suivi du CTSM 93, l'animation du comité de pilotage est assurée par le coordinateur du Projet territorial de santé mentale 93, rattaché à la Délégation départementale de Seine-Saint-Denis de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France.

Le comité de pilotage assure le suivi régulier de la mise en œuvre des actions inscrites au contrat, en s'appuyant sur des indicateurs d'activités, de moyens et de résultats. Il assure une revue semestrielle du contrat avec l'ensemble des partenaires concernés, en début d'année (janvier) et au milieu de l'année civile (juillet).

Membres du Comité de pilotage du CTSM-93 (ordre alphabétique)

M. Philippe AVEZ, Directeur général d'Interlogement 93

Dr Hana BELBACHIR, Présidente du Collège médical, Communauté Psychiatrique du Territoire 93

Mme Cécilia BOISSERIE, Directrice générale de l'Établissement public de santé mentale Ville-Evrard

M. Antoine CHALEIX, Inspecteur d'Académie – directeur académique des services de l'Éducation nationale de la Seine-Saint-Denis.

M. Pascal de WILDE, Directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Seine-Saint-Denis – APHP

M. Christophe DOUESNEAU, Directeur général de l'association Vivre & Devenir

Mme Sylvaine GAULARD, Directrice de la Délégation départementale de Seine-Saint-Denis, Agence Régionale de Santé d'Île-de-France

M. Paul LAMBERT, Délégué départemental de Seine-Saint-Denis de l'UNAFAM

M. Gorka NOIR, Président du Conseil territorial de santé 93

Contrat territorial de santé mentale de la Seine-Saint-Denis - CTSM-93

Mme Catherine LEGUAY-PORTADA, Directrice déléguée du centre hospitalier intercommunal (CHI) Robert-Ballanger

M. Jean PINSON, Directeur général du centre hospitalier (CH) de Saint-Denis

Dr Noël POMMEPUY, Président de la Commission médicale d'établissement (CME) de l'EPSM Ville-Evrard, membre du Collège médical de la CPT-93

M. Édouard PRONO, Administrateur du GCSMS Agora Seniors, directeur EHPAD La Seigneurie

Mme Magalie THIBAUT, Vice-présidente Santé-Solidarités au Conseil départemental 93

Le coordonnateur du PTSM

Le comité de pilotage bénéficie de l'appui d'un coordinateur du PTSM dédié. Le coordinateur du PTSM assure la coordination entre les différentes instances, la préparation et le suivi des travaux du comité de pilotage. Il alimente l'outil partagé de suivi du PTSM et du CTSM, en précisant les actions mises en œuvre, le respect des échéanciers, et le suivi des moyens effectivement engagés par les signataires. Il assure également l'organisation des réunions et produit un rapport d'activité annuel permettant de rendre compte des avancées du CTSM.

5. Outils de suivi du contrat

L'ARS d'Île-de-France met à disposition un outil numérique de suivi des actions du PTSM, qu'elles fassent ou non l'objet d'une contractualisation. Cet outil est accessible à tous les signataires du contrat avec les éléments détaillés relatifs aux engagements de chaque acteur territorial. Une version sans les détails des contributions est accessible à tous. Cet outil est commun à tous les PTSM et CTSM de la région.

Pour l'alimentation de cet outil, chaque partie au contrat s'engage à produire les données qu'elle détient nécessaire au suivi du contrat et aux échéances fixées par le comité de pilotage et à les transmettre au coordinateur PTSM93 par courriel écrit. Chaque fournisseur de données est responsable de la fiabilité et de la sincérité des données transmises au COPIL.

Ces données permettent de produire un rapport d'activité annuel rappelant le plan d'actions priorisées et détaillant la mise en œuvre de ces actions selon un calendrier prévisionnel. Ce rapport d'activité s'appuie sur des indicateurs d'activités, de moyens et de résultats. Ce rapport sert de base à l'évolution des fiches-actions, modifiables par le biais d'avenants.

Les données produites ont vocation à alimenter le suivi du CTSM ainsi que l'évaluation du projet régional de santé (PRS) et peuvent contribuer à toute enquête concernant la politique de santé mentale.

6. Durée du CTSM

Le contrat territorial de santé mentale est conclu pour une durée identique au projet territorial de santé mentale c'est-à-dire pour une durée de 5 ans à compter de la date à laquelle il est arrêté par le Directeur général de l'ARS d'Île-de-France. Le PTSM-93 ayant été publié par arrêté du 22 février 2021, le CTSM 93 prendra fin le **22 février 2026**.

7. Modification du CTSM

Les fiches-actions figurant en annexe peuvent être révisées chaque année, afin de préciser les actions prévues dans l'année à suivre et les ressources allouées à leur mise en œuvre.

Au cours de sa période de validité, le CTSM pourra être modifié par voie d'avenant à la demande de l'une ou l'autre des parties à la condition que les signataires l'acceptent unanimement. Cette modification intervient dans les cas suivants :

- la modification substantielle d'une action déjà inscrite au CTSM (évolution des financements, changement de calendrier, intervention d'un nouvel acteur, élargissement du périmètre d'intervention...);

Contrat territorial de santé mentale de la Seine-Saint-Denis - CTSM-93

- l'adjonction d'une action développée dans le PTSM et répondant, après poursuite des travaux, aux critères d'éligibilité à la contractualisation (en termes de faisabilité) ;
- l'introduction d'une action non prévue initialement par le PTSM mais cohérente avec ses orientations et dont l'opérationnalité est garantie dans la durée du CTSM.

8. Résiliation unilatérale du CTSM

Tout signataire désirant se désister du présent contrat en informe la Directrice générale de l'ARS d'Île-de-France par lettre recommandée avec accusé de réception. Cette décision doit respecter un préavis de 6 mois.

Durant cette période, des négociations peuvent être ouvertes avec la ou les parties intéressées, à l'initiative de l'une d'entre elles, pour discuter des motivations de cette décision et rechercher des solutions permettant de garantir l'économie générale du contrat.

Dans ce délai de préavis, la partie souhaitant se désister peut à tout moment choisir de demeurer liée au contrat. Elle en informe alors sans délai le Directeur général de l'ARS d'Île-de-France par lettre recommandée avec accusé de réception.

9. Règlement des différends

Préalablement à toute procédure contentieuse, un règlement amiable du différend pourra être recherché par les parties. En cas de litige, seul le tribunal administratif territorialement compétent pourra connaître des différends que pourrait soulever l'application du présent contrat.

**Fait à Saint-Denis, le 18 janvier 2023, en un unique exemplaire conservé à l'ARS IDF.
Une copie est remise à chaque signataire.**

Contrat territorial de santé mentale de la Seine-Saint-Denis - CTSM93

- **Amélie VERDIER**, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France

- Membres du Comité de pilotage du CTSM 93 (ordre alphabétique)

Philippe AVEZ

Directeur
Interlogement 93

Hana BELBACHIR

Présidente du Collège
médical de la CPT93. Cheffe
de service Psychiatrie B, CHI
Robert-Ballanger

Cécilia BOISSERIE

Directrice générale de
l'Établissement public de
santé mentale Ville-
Evrard

Antoine CHALEIX

Inspecteur d'Académie –
directeur académique des
services de l'Éducation
nationale de la Seine-Saint-
Denis

Pascal de WILDE

Directeur des Hôpitaux
Universitaires Paris
Seine-Saint-Denis –
APHP

Christophe DOUESNEAU

Directeur général
Vivre et Devenir

Paul LAMBERT

Délégué départemental
UNAFAM 93

**Catherine LEGUAY-
PORTADA**

Directrice déléguée du CHI
Robert Ballanger

Gorka NOIR

Président du Conseil
territorial de santé, Seine-
Saint-Denis

Jean PINSON

Directeur général du CH
de Saint-Denis

Noel POMMEPUY

Représentant de la
Commission des
pédopsychiatres 93,
Président de CME EPSVE,
Chef de pôle 93-IJ05

Édouard PRONO

Administrateur GCSMS
Agora Seniors, Directeur
EHPAD La Seigneurie

Magalie THIBAUT

Vice-présidente en
charge des solidarités
et de la santé, Conseil
départemental 93

Liste des annexes attachées à ce contrat

1. Méthode et calendrier pour la phase de contractualisation du CTSM93
2. Fiches-actions du CTSM93 (projets, calendrier, indicateurs, ressources prévues)
3. Invitation à la signature du CTSM93 envoyée aux membres du COPIL CTSM93
4. Liste de Sigles CTSM93
5. Avis du Conseil Territorial de Santé 93 sur le CTSM93

Annexe 1 – Méthode de contractualisation

Suite à une pause due à la crise COVID à la suite de l'adoption du PTSM93 en février 2021 par l'ARS d'Île-de-France, les travaux de contractualisation ont repris en mars 2022 avec le positionnement du coordinateur PTSM93 auprès de la Délégation départementale 93 de l'ARS d'Île-de-France.

Afin de mettre à jour les informations inscrites dans le PTSM93 et de définir les actions prioritaires à inscrire dans le CTSM93, des groupes de travail ont été activés courant mars-octobre 2022 (souvent en lien avec des instances de concertations pluri-partenariales existantes). Le COPIL CTSM93 a nommé un ou plusieurs pilotes pour chaque thématique du CTSM93 – le rôle des pilotes, experts-métier pour les diverses thématiques, était d'accompagner le coordinateur PTSM93 dans l'organisation des groupes de travail (GT).

Enfance Clémentine Rappaport Myriam Bouali	Ados/Jeunes Thibaut Ernouf Aurélien Varnoux Jean-Pierre Benoit Anne Savarit	Périnatalité Juliette Gimbert Manuela Cheviot	Personnes Agées Bao Hoa Dang Edouard Prono
Urgences Psychiatriques Fayçal Mouaffak Sheila Gasmi Toufik Selma	Réhabilitation Psychosociale Raluca Rosetti Clémence Isaac La Trame	Soins Somatiques Wanda Yekhléf	Logement-Hébergement Bernard Topuz Jean-Paul Le Bronnec
Recherche Thierry Baubet Dominique Januel	Formation Paul Lambert	Animation Territoriale Déborah Touati Rabha Rahmani	Attractivité Territoriale COMOP CPT-93 Arnaud Février Catherine Leguay-Portada

Les GT ont réuni des professionnels du sanitaire, du social et du médico-social, des représentants d'usagers et des familles, des référents thématiques de l'Agence régionale de santé et du Conseil départemental 93, des représentants des directions des établissements sanitaires, sociaux ou médico-sociaux, des acteurs de la prévention et de la promotion de la santé, des acteurs universitaires ou extra-universitaires de la formation et de la recherche en santé mentale-psychiatrie, des associations, des mutuelles, des Conseil locaux de santé mentale, des bailleurs sociaux, des acteurs du judiciaire et de la protection d'enfance, et l'Éducation Nationale parmi d'autres.

Chaque groupe de travail a passé en revue les propositions inscrites dans le PTSM93 et a déterminé par consensus des actions prioritaires pour chaque thématique du CTSM93 (12 thématiques au total pour le CTSM93). Quand nécessaire, des groupes de travail plus restreints ont été réunis également pour des projets spécifiques ou des questions pointues (notamment pour les Groupes d'entraide mutuelle (GEM), les équipes mobiles psychiatrie du sujet âgé (EMPSA), la prévention du suicide, la santé mentale des étudiants, les maisons des adolescents (MDA), la recherche infirmière et paramédicale, la prévention des expulsions locatives). Suite à une revue collective des actions inscrites dans le PTSM93 pour chaque thématique et une mise à jour, post-Covid, des besoins et des projets démarrés, chaque groupe de travail a mis en avant quelques priorités pour les inscrire au CTSM93. Les acteurs, porteurs de projets ou parties prenantes, ont par la suite contribué à la rédaction des fiches-actions du CTSM93.

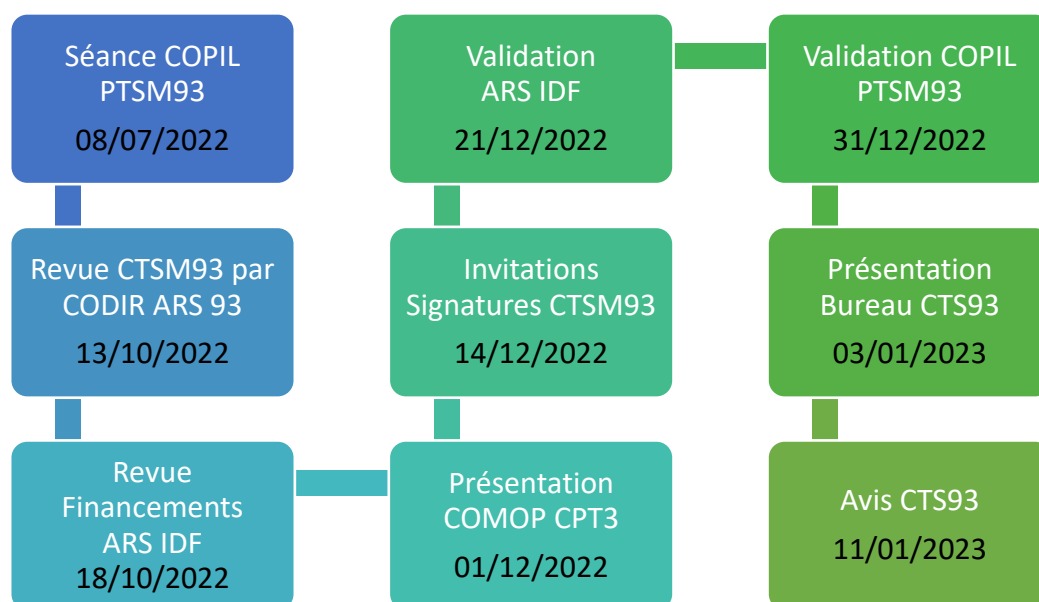
Contrat territorial de santé mentale de la Seine-Saint-Denis - CTSM93

Ces propositions des acteurs sous la forme des fiches-actions rédigées ont été revues par les référents thématiques de l'ARS 93 courant l'été 2022. Les fiches-actions rédigées ont été par la suite transmises au Comité de direction de l'ARS 93 pour une première validation en septembre-octobre 2022. Les fiches-actions nécessitant l'engagement d'un financement par l'ARS IDF ou la poursuite de financements déjà engagés, ont été revues également par les référents en psychiatrie-santé mentale de la Direction de l'offre de soins et la Direction de santé publique de l'ARS IDF en octobre 2022.

Les fiches-actions retenues pour le CTSM93 ont fait l'objet d'une relecture par les acteurs, les référents thématiques de l'ARS et le Comité de pilotage du CTSM93 courant novembre 2022. Suite à la prise en compte et à l'intégration des commentaires exprimés, la dernière version du CTSM93 a été transmise à l'ARS IDF pour validation finale début décembre 2022. La version validée par l'ARS IDF a été ensuite envoyée aux membres du COPIL CTSM93 pour une validation finale pour fin décembre 2022. Une invitation officielle pour la signature du contrat mi-janvier 2023 a été également adressée aux membres du COPIL CTSM93. Enfin, le CTS93 a émis un avis sur le CTSM93 début janvier 2023.

Calendrier détaillée – étapes de contractualisation :

Le **calendrier** des étapes de la validation et les périodes de révision pour les diverses instances:



09/03/2022 : Présentation du PTSM93 au CTS93

08/04/2022 : Journée d'échanges avec la Délégation ministérielle à la santé mentale et la psychiatrie

03/05/2022 : Réunion de l'ancien COPIL PTSM93 (phase écriture PTSM93)

[Mai 2022-Octobre 2022 : Organisation des Groupes de travail thématiques du CTSM93]

07/06/2022 : Présentation du PTSM93 au CODIR ARS93 (Direction et Responsables DD93)

[Juin-Octobre 2022 : Rédaction des annexes du CTSM93 par l'ARS93]

28/06/2022 : Présentation du PTSM93 aux coordinateurs CLSM de la Seine-Saint-Denis

08/07/2022 : Réunion du COPIL CTSM93 (élargissement, phase contractualisation CTSM93)

13/09/2022 : Validation de la première moitié CTSM93 par le CODIR ARS93

11/10/2022 : Validation de la seconde moitié CTSM93 par le CODIR ARS93

Contrat territorial de santé mentale de la Seine-Saint-Denis - CTSM93

18/10/2022 : Revue des financements CTSM93 par l'ARS IDF [transmission et revue de l'ensemble des projets nécessitant un financement ARS aux référents santé mentale-psychiatrie de l'ARS IDF]

[Octobre-Novembre 2022 : Revue CTSM93 mis à jour suite aux révisions CODIR ARS93 et ARS IDF, par les acteurs du territoire, pilotes des GT thématiques, COPIL CTSM93, ARS IDF, ARS93, Conseil Départemental 93, DSDEN93, CLSM. Intégration des révisions/dernières propositions des acteurs]

01/12/2022 : Présentation du CTSM93 au Comité Opérationnel de la CPT93

[Décembre 2022 : Revue finale du CTSM93 par la COPIL CTSM93 et l'ARS IDF]

31/12/2022 : Validation CTSM93 par le COPIL CTSM93 et l'ARS IDF

03/01/2023 : Présentation du CTSM93 au Bureau CTS93

11/01/2023 : Avis CTS93 sur le CTSM93

18/01/2023 : Signature CTSM93

Calendrier détaillée – groupes de travail CTSM93 :

(Les dates des GT mentionnées ci-dessous concernent la première réunion de ces GT thématiques pour la phase de contractualisation du CTSM93. Plusieurs GT se sont réunis par la suite à plusieurs reprises, soit en réunion plénière avec tous les acteurs du territoire concernés soit en restreint avec les pilotes des GT et des invités spécifiques pour des projets précis).

12/05/2022 : GT Recherche-Formation

19/05/2022 : GT Personnes Agées

31/05/2022 : GT Logement-Hébergement

20/06/2022 : GT Réhabilitation Psychosociale

24/06/2022 : GT Périnatalité

01/07/2022 : GT Animation Territoriale

03/08/2022 : GT Attractivité Territoriale

01/09/2022 : GT Recherche en soins (infirmière et paramédicale)

05/09/2022 : GT EMPSA 93

05/09/2022 : GT Adolescents-Jeunes Adultes, Santé Mentale des Etudiants

16/09/2022 : GT Enfance

05/10/2022 : GT Urgences Psychiatriques

10/10/2022 : GT Maisons des Adolescents (MDA) 93

22/11/2022 : GT Groupements d'Entraide Mutuelle (GEM) 93

Annexe 2 - Fiches-action du CTSM 93

Table des matières

Adolescents / Jeunes	10
Enfance	23
Périnatalité	29
Personnes âgées	34
Logement-Hébergement	38
Réhabilitation psychosociale	43
Soins somatiques	48
Recherche-Formation	51
Urgences psychiatriques	59
Attractivité territoriale	63
Animation territoriale	64

Adolescents / Jeunes

Thématique Adolescents / Jeunes	Mieux structurer la prise en charge psychiatrique des adolescents et des jeunes adultes
Catégories	Public : adolescents et jeunes adultes Thématique : psychiatrie et santé mentale Offre de soins ou de services :
Cad战略 régional	Le PRS 2 formule cinq objectifs globaux et prioritaires pour les adolescents, grands adolescents-jeunes adultes : -Étendre les programmes de renforcement des compétences psycho sociales et intégrer systématiquement cette dimension dans les programmes d'éducation à la santé et à la citoyenneté, de prévention des conduites à risques. -Assurer la disponibilité d'une offre d'accueil de premier recours dans tous les territoires, et structurer cette offre en s'appuyant notamment sur les Maisons des Adolescents (MDA) et sur un système de référence identifié pour les cas les plus complexes. Cette offre de premier recours doit s'appuyer sur un réseau permettant une évaluation psychiatrique spécialisée en cas de repérage de troubles. -À partir des expériences acquises, développer des alliances et structurer un système de coopération entre les acteurs de l'éducation et de la santé dans les trois rectorats permettant d'améliorer le repérage précoce des jeunes en situations de vulnérabilités et de les orienter vers une prise en charge adaptée (éducative, sociale, sanitaire, etc.). -Mener des actions de promotion de la santé individuelles (dépistages, accès aux droits, facilitation de la prise en charge) et collectives (<i>empowerment</i>, éducation pour la santé, etc.), en direction des groupes les plus exposés et notamment des jeunes bénéficiant d'une prise en charge en matière d'insertion (mission locale, école de la deuxième chance, etc.), des étudiants salariés, LGBTI. -Améliorer la prise en charge par le système de soins des phases de transition entre enfance et adolescence, et adolescence et entrée dans

	l'âge adulte. Une attention particulière sera portée à la question des maladies chroniques, ainsi qu'à celle des jeunes en situation de handicap. Ces axes s'adaptent pour les projets relevant de la santé mentale. Une attention particulière doit être portée au diagnostic rapide des psychoses débutantes et à la mise en œuvre précoce des soins adaptés, dans une logique de rétablissement. Les actions relatives à la souffrance psychique des adolescents doivent être traitées en mobilisant à la fois les ressources pédiatriques et pédopsychiatriques, dans le respect des compétences de chacun.
Justification de l'action	L'adolescence est une période charnière de la vie, durant laquelle la prévention, le repérage, l'évaluation et l'orientation de troubles émergents est essentielle, qu'il s'agisse de dépression, troubles anxieux ou début de psychose. De nombreuses institutions sont impliquées : psychiatrie infanto-juvénile et adulte, Éducation nationale, universités, justice, services sociaux, pair-aidance, associations ; elles doivent s'articuler et répondre parfois dans l'urgence pour organiser un parcours fluide, préservant l'avenir des jeunes, en lien avec les familles.
Description de l'action 1	Objectif : accompagner la mise en place de Dispositifs d'accueil rapide et soins intensifs dans tous les secteurs de pédopsychiatrie. Ces dispositifs peuvent prendre des formes différentes selon les secteurs de la pédopsychiatrie, en fonction des besoins et situations locales particulières de chaque territoire, tels que des dispositifs de consultation rapides nouveaux ou des renforts des CMP. <u>93-IJ01 - Création d'un "accueil rapide ados" en Centre médico-psychologique (CMP)</u> Ces équipes seraient positionnées dans les communes éloignées de Saint-Denis. En effet Casado reçoit 70 % d'adolescents de Saint-Denis, les autres adolescents se déplaçant difficilement vers Saint-Denis lorsqu'ils habitent d'autres communes. Ces équipes sous forme de binôme éducateur/psychologue s'articuleraient avec: • L'unité de pédopsychiatrie de liaison (UPL) qui rencontre les adolescents suicidants en pédiatrie et qui a besoin d'aval rapide • Les partenaires de réseau des territoires (Éducation nationale, Aide sociale à l'enfance (ASE), services jeunesse des villes, service de prévention) • L'équipe mobile de la Plateforme Jeunesse et Santé Mentale pour les adolescents qui vivent claustrés • La MDA Casado pour que les adolescents puissent bénéficier du plateau technique disponible à Casado : consultations psychiatriques, ateliers, séjours thérapeutiques. Chaque CMP disposerait ainsi d'une possibilité d'accueil rapide des adolescents pour répondre aux demandes qui ont augmenté de 30 % depuis janvier 2021. Les binômes seront localisés en proximité des territoires, bénéficiant du plateau technique des CMP (locaux, équipement informatique, secrétariat). Cette équipe serait répartie dans les CMP du secteur : Epinay, Saint-Ouen, Pierrefitte qui ont de la place pour accueillir de nouveaux professionnels. Elle serait composée de: - 3 ETP de psychologues - 3 ETP d'éducateurs - 2 ETP de médecin

	Pour un budget de 650 000 euros (frais de gestion compris). Budget à préciser par le directeur des affaires financières du CH de Saint-Denis (CHSD). <u>93-IJ03 - Renforcement de l'accueil/consultations rapides</u> Depuis plusieurs années le pôle 93I03 construit un parcours de soins pour adolescents afin de proposer des réponses graduées aux demandes des adolescents. La livraison d'un nouveau bâtiment en janvier 2023 comportant un « espace ados » permettra de rassembler des activités de soin existantes et de créer un hôpital de jour (mesure nouvelle 2022) permettant d'accueillir des situations post aigues (sorties d'hospitalisation). Le dispositif actuel comporte : - Une unité d'hospitalisation temps plein de 9 lits situés à l'hôpital André Grégoire de Montreuil, - Une activité de psychiatrie de liaison en pédiatrie et aux urgences pédiatriques (9H-17H) qui est assurée par les internes de l'unité d'hospitalisation ados 93 et un mi-temps de psychologue. Cette équipe est supervisée par un médecin senior qui est présent 3 demi-journées par semaine. La psychologue et le médecin sénior ont été financés en 2021 par le budget de 60 000 euros de « réponse à la crise » - Une équipe mobile (FIOP 2020) qui est organisée autour d'une recherche action visant à valider une application smartphone pour adolescent, TOGETHER, dont le développement a été permis grâce à la Fondation de France. Cette équipe est basée aux Lilas en attendant le bâtiment de Montreuil. Cette équipe mobile, outre les adolescents adressés par les CMP, développe un partenariat avec l'éducation nationale et les services sociaux. Récemment elle est amenée à intervenir en urgence sur des situations d'ados en décompensation qui attendent une hospitalisation. - Un accueil/consultation situé actuellement au CMP de Montreuil et qui doit intégrer le nouveau bâtiment en janvier, qui travaille en lien avec la psychiatrie de liaison et l'équipe mobile. Pour l'instant cette activité a été développée par redéploiement et son augmentation est nécessaire. - Un CATTP adolescents accueillant actuellement 15 adolescents et dont l'activité doit doubler. Il est situé actuellement au CMP de Montreuil et qui doit intégrer le nouveau bâtiment en janvier, et dont l'activité doit doubler à ce moment-là. Les points faibles qu'il faudrait renforcer dans le cadre de la mise en place de dispositif d'accueils rapide sont : - la psychiatrie de liaison en pédiatrie qui bénéficiera d'avoir une psychologue en permanence dans le service de pédiatrie : 1 ETP de psychologue supplémentaire, pour un budget de 80 000€ - l'Accueil/Consultation qui doit permettre outre l'accueil rapide des demandes, de mettre en place des soins intensifs ambulatoires et qu'il faut renforcer : 1 ETP de psychologue et 1 ETP d'éducateur, pour un budget de 120 000€ <u>93-IJ04 - Création de « consultations médicales rapides » au cœur des CMP.</u> Ce projet concerne l'ensemble du territoire de l'intersecteur 93I04 soit 7 communes pour un bassin de vie d'environ 320000 habitants. Ces « consultations médicales rapides » permettront une réorganisation de l'accueil des nouvelles demandes par une évaluation médicalisée, une prise en charge brève et une orientation rapide vers le secteur libéral et/ou public, au plus près des besoins des enfants et des familles dès 2023. En effet, le centre hospitalier Robert-Ballanger possède une expertise dans cette activité spécifique d'accueil d'évaluation et d'orientation, par sa « consultation rapide hospitalière en pédopsychiatrie », qui rend de grands services aux patients, aux parents et aux partenaires. Cette offre de soins est saturée avec 650 enfants et adolescents reçus en urgence en 2021. Cette expérience très positive de consultation sans liste d'attente, dite « consultation rapide » veut s'exporter au cœur des CMP.
--	--

	La réussite des objectifs des « consultations médicales rapides » nécessite leur bonne intégration au sein des équipes des CMP. Ainsi, le développement et la réorganisation des soins nécessiteront une évaluation médicale, la réalisation de bilans psychologiques et en psychomotricité : - Recrutement de 2 ETP de praticiens hospitaliers, 2 ETP de psychologues et 2 ETP de psychomotriciens. - Acquisition de matériels pour réaliser des bilans psychométriques et en psychomotricité. Le projet est estimé à 549 967€ par an. <u>93-IJ05 : Renforcement de réponse à l'urgence, et renforcement des moyens des CMP:</u> Renforcement de réponse à l'urgence, avec les objectifs suivants : 1. Garantir la disponibilité rapide (moins de 24 heures hors week-end et jours fériés) d'une équipe pluri-professionnelle de pédopsychiatrie 2. Permettre une évaluation très rapide des situations de crise 3. Apporter une réponse dans une temporalité adaptée à la situation : a. Une orientation vers une structure adaptée, avec un accompagnement adapté à la situation et aux besoins des responsables légaux de l'enfant b. Une prise en charge et/ou un accompagnement bref au sein du dispositif, dans l'attente, le cas échéant, de la mise en œuvre effective des soins dans la structure d'orientation, sous forme d'intervention brève en ambulatoire, intensive et en alternative à l'hospitalisation. 4. Centraliser les demandes auprès d'un secrétariat d'accueil commun. Descriptif des actions du projet d'Unité d'accueil et de crise pédopsychiatrique de Jean Verdier : le renforcement des moyens de l'unité de pédopsychiatrie de liaison a débuté courant 2021 par la mise en œuvre d'un accueil crise adolescents afin de permettre pour le bassin de Bondy / Pavillons-sous-Bois / Rosny-sous-Bois/Neuilly-Plaisance / Villemomble : - L'accès à une consultation pédopsychiatrique et/ou psychologique sans délai (permanence d'accueil après appel et évaluation téléphonique de la situation pour déterminer le consultant) ; - Une consultation d'évaluation associant l'adolescent, la famille et les partenaires (notamment l'ASE) pouvant aller jusqu'à 3 entretiens ; - L'accès à une consultation pédiatrique si nécessaire (présence d'une permanence pédiatrique dans le projet Nouveau Jean Verdier) ; - Une prise en charge, selon les cas, sous la forme : - o d'une orientation sur les structures ambulatoires du secteur d'origine du patient ; - o d'une hospitalisation en pédiatrie ou dans des structures pédopsychiatriques du département ; - o d'une prise en charge intensive, brève, systémique, associant l'enfant, sa famille et les intervenants (particulièrement pour les préadolescents et adolescents suicidants ou avec comportement auto-/ hétéro-agressif) sur le modèle de la prise en charge intensive spécialisée de l'UFITAA. Cet accueil se réalisera en jours et horaires ouverts, avec présence en soirée possible. Une astreinte de pédopsychiatrie est en réflexion au sein de l'EPS Ville-Evrard pour permettre un soutien aux urgences pédiatriques sur les nuits et week-ends.
--	---

	Descriptif du renforcement de la consultation de liaison du CHI Le Raincy-Montfermeil. Le projet prévoit le renforcement de l'équipe pour permettre un accès à une permanence d'accueil ou à une consultation programmée pédopsychiatrique et/ou psychologique avec l'unité de consultation liaison après un passage aux urgences pédiatriques. La consultation d'évaluation associera l'enfant, la famille et/ou les partenaires. À l'issue de celle-ci il pourra être décidé : ○ Une orientation rapide et coordonnée en CMP ou vers la maison des adolescents AMICA pour les patients du 93-105, ou sur le secteur de rattachement de l'adolescent ; ○ Une prise en charge brève sur place comme celle mise en œuvre à Jean Verdier pour les patients du secteur 93105 de la zone Clichy-sous-Bois/ Coubron/ Montfermeil/ Le Raincy/ Gagny/ Neuilly-sur-Marne/ Noisy-le-Grand/ Gournay-sur-Marne. Les moyens nécessaires remontent à 3,4 ETP pour Jean Verdier et 4 ETP pour Montfermeil, pour un coût total de projet de 504 852€ Volet Renforcement des CMP : 1. Rapprocher 3 CMP en difficulté de la moyenne « haute » en temps de consultants (médecins et psychologues), qui est de 1,5 pour les CMP les moins en difficulté. Les CMP concernés sont : a. CMP de Bondy Enfant : 1 ETP de psychologue b. CMP de Noisy-le-Grand : 1,5 ETP de psychologue c. CMP de Montfermeil : 1 ETP de psychologue Avec ces augmentations de postes, le taux moyen d'ETP de consultants pour 100 enfants de la file active passerait de 0,95 à 1,18 dans les CMP concernés. 2. Augmenter le temps de psychomotricien dans les 4 CMP sous-équipés pour les soins des jeunes enfants, et les rapprocher de la borne « haute » en temps de psychomotriciens qui se situe à 1,3 ETP/ 100 enfants de la file active. Les CMP concernés sont : a. CMP de Bondy Enfant : 0,5 ETP b. CMP de Noisy-le-Grand : 0,5 ETP c. CMP de Montfermeil : 0,5 ETP d. CMP de Villemomble : 0,5 ETP Avec ces 4 postes supplémentaires, le taux moyen d'ETP de psychomotricien pour 100 enfants de la file active passerait de 0,54 à 0,67 pour les CMP concernés. Déroulé prévu et calendrier 93IJ-01 : recherche de financement, dépôt de dossier AAP PEA 2023 93IJ-03 : renforts financés fin 2022 via le FIR, ouverture au T2 2023. 93IJ-04 : dossier non retenu au FIOP 2022. 93IJ-05 : renforts de CMP financés fin 2022 via le FIR. Territoire cible : Seine Saint Denis Indicateurs d'évaluation - File active - Nombre de nouveaux patients pris en charge - Délai moyen d'obtention d'un premier rendez-vous - Nombre de patients en attente au 31/12 de l'année (qui doit diminuer) - Nombre moyen d'actes / patient / an de cette activité spécifique de « consultation médicale rapide » au cœur des CMP - Nombre d'enfants confiés à l'ASE reçus dans ce dispositif, enfants auxquels une attention particulière sera portée Pour IJ-05 :
--	--

Contrat territorial de santé mentale de la Seine-Saint-Denis - CTSM93

	- Nombre de protocoles adolescent suicidant mis en œuvre en hospitalisation pédiatrique - Nombre d'hospitalisations en pédiatrie - File active prise en charge en ambulatoire et nombre d'actes - Nombre de réunion partenaires - Nombre de réorientation sans prise en charge - Nombre de réorientation après prise en charge - Nombre de passages répétés aux urgences
Acteurs en responsabilité	Chefs de pôle de pédopsychiatrie 93
Acteurs impliqués	Tous les partenaires
Ressources prévues	93-IJ01 - <u>Demande</u> de 650 000 €. 93-IJ03 – <u>Financement obtenu en 2022</u> à hauteur de 200 000€ sur des crédits FIR (crédits non-pérennes). Financement de la totalité de la demande (2 ETP psychologues et 1 ETP éducateur spécialisé). 93-IJ04 - <u>Demande</u> de 549 967 €. <u>Financement obtenu en 2022</u> à hauteur de 210 000 € sur des crédits FIR (crédits non-pérennes) : 2 ETP psychologues et 2 ETP psychomotriciens. 93-IJ05 - Renforts d'accueil d'urgence : <u>demande</u> de 504 852 €. Renforts des CMP : <u>Financement obtenu en 2022</u> à hauteur de 300 000 € sur des crédits FIR (crédits non-pérennes). Financement de la totalité de la demande (3,5 ETP Psychologues, 3 ETP Psychomotriciens). <i>Pour tous les renforts obtenus sur des crédits FIR en 2022, examiner les possibilités de pérennisation sur les prochaines années.</i>
Numéros des fiches-actions PTSM correspondantes	1.1.1 Construire, renforcer et coordonner les moyens à l'échelle du territoire. 1.2.2 Renforcer les moyens et les partenariats des CMP IJ 1.3.2 Renforcer le lien entre la psychiatrie (générale et infanto-juvénile) et l'ensemble des acteurs qui accompagnent les adolescents. 1.3.3 Identifier et renforcer les dispositifs actuels de prise en charge des enfants et des adolescents de l'ASE par des équipes de pédopsychiatrie 8.2.1 Renforcer l'offre ambulatoire de pédopsychiatrie 8.2.4 Renforcer la pédopsychiatrie de liaison et formaliser un dispositif de prise en charge de la crise
Description de l'action 2	Objectif : favoriser l'émergence et la pérennisation d'équipes mobiles sur le modèle du Relais 93 ou de la Plateforme Jeunesse-Santé-mentale, fonctionnant comme guichet du territoire (dont le périmètre est fonction des coopérations locales) pour une première évaluation et orientation, avec comme missions : - Aller vers les jeunes en errance ou confinés chez eux - Outiller les professionnels et notamment les éducateurs à accompagner ces situations complexes - Analyse de pratiques et regard extérieur - Lien entre les institutions et renforcement du réseau - Prioriser la liste d'attente du CMP grâce à une 1^{ère} évaluation La mise en œuvre présente 2 prérequis : coportage entre pédopsychiatrie et psychiatrie adulte ainsi qu'un double ancrage des professionnels entre dispositif et espace de soins.

Relais collégiens-lycéens 93 : dispositif créé en 2012 pour ce qui est de sa dimension « collégiens-lycéens » sur le territoire de La Courneuve, porté par la FSEF (privé à but non lucratif) et l'Éducation Nationale, avec des missions d'évaluation rapide de la situation médico-psycho-pédagogique d'un jeune et de sa famille, de prise en charge précoce brève et d'orientation vers une structure de soins adaptées si nécessaire. 0,4 ETP psychologue, 0,4 ETP psychiatre, 0,5 ETP secrétariat, 12 HSE enseignant.

Les jeunes sont dans leur très grandes majorité adressés par les professionnels de l'EN, du PRE ou encore les éducateurs de la prévention spécialisée pour des symptomatologies apparaissant dans le contexte scolaire (trouble du comportement, baisse des résultats, déscolarisation...).

Le jeune et sa famille sont reçus par un trinôme psychiatre/psychologue/enseignant soit dans les locaux du Relais, soit en consultation mobile dans l'établissement scolaire ou dans les locaux du partenaire demandeur. Des entretiens et bilans individuels avec chacun des professionnels sont également possibles pour affiner l'évaluation. Le dialogue avec les professionnels adressant le jeune est poursuivi.

Quand une prise en charge brève de quelques entretiens ne peut suffire à apaiser les difficultés, il est proposé au jeune et à sa famille une orientation.

Plateforme Jeunesse-Santé Mentale : dispositif d'accès aux soins en santé mentale pour les jeunes de 12/25 ans des territoires du Nord-ouest 93, FIOP 2019. Ce dispositif, qui réunit des professionnels de la pédopsychiatrie (I01) et de la psychiatrie générale (G01-02, G03), est co-porté par le CHSD Delafontaine et l'EPS Ville-Evrard. Il est conçu en complément de l'offre de soins existante sur ces territoires, en particulier la MDA, avec un double souci de soutenir les professionnels partenaires et d'augmenter l'accès aux soins des 12-25 ans. La Plateforme a donc pour objectifs de :

- Repérer et évaluer la souffrance psychologique des jeunes pour orienter et accompagner vers les soins et/ou vers une prise en charge éducative
- Diminuer les conséquences d'un non-repérage et de traitements trop tardifs, éviter les hospitalisations inadéquates et le recours aux urgences
- Soutenir les aidants (famille, pairs, référents) dans leur rôle auprès des jeunes en souffrance
- Articuler dans la proximité les interventions des différents professionnels intervenants dans le parcours des jeunes
- Impulser une dynamique de co-formation entre les professionnels des champs socio-éducatifs et médico-psychologique

La Plateforme porte des instances de concertation territorialisées permettant l'analyse collective de cas complexes et une équipe mobile médico-psycho-éducative allant, à la demande de professionnels, vers ceux des jeunes ne se rendant pas dans les CMP ou la MDA pour les rencontrer en binôme. Les professionnels qui interviennent au sein de l'équipe mobile appartiennent aussi à un lieu de soins du territoire (MDA, CMP, HdJ). L'équipe mobile évalue la situation du jeune et de sa famille, et est en mesure de les accompagner jusqu'à ce qu'un relai vers une structure de soins –ou une autre prise en charge- puisse se faire.

1 ETP Coordonnateur ; 2x0.6 ETP Médecin PH ; 1 ETP IDE ; 1 ETP Psychologue ; 2 ETP Educateur ; 1 ETP Interne

TOGETHER : projet expérimental FIOP 2020 de recherche-action avec une équipe mobile TOGETHER. L'équipe mobile travaille en réseau avec les secteurs psychiatriques et l'Éducation Nationale, et utilise une application smartphone (tchat avec équipe soignante, questionnaires

	d'évaluation clinique, forum d'entraide, articles, prise de rendez-vous avec psychologues/éducateurs) pour rester en relais avec les adolescents Elle vise dans un premier temps les adolescents qui sont en souffrance et qui ne sont pas inscrits déjà dans un parcours de soin, avec l'objectif c'est de les amener et les accompagner vers le soin. Les adolescents sont adressés vers l'équipe mobile TOGETHER par les équipes soignantes de l'Éducation Nationale (infirmiers, psychologues, médecins scolaires) du territoire et d'autres partenaires. ARIANE : équipe mobile pour adolescents (EMA) à Aubervilliers pour repérage précoce, en aller vers (domicile, écoles...). Adolescents scolarisés âgés de 12 à 18 ans présentant des risques de rupture scolaire, des troubles du comportement ou signes de souffrances psychiques + prévention auprès des équipes médicales et pédagogiques des établissements scolaires. File active visée de 80 à 100 ados. Réseau avec Éducation nationale, ASE, Conseils locaux de santé mentale (CLSM). 0,6 ETP psychiatre, 2 ETP psycho, 1 ETP éducateur, 1 ETP IDE Dossier non retenu à l'appel à projets PEA (psychiatrie périnatale, enfance et adolescence) 2022.
	Déroulé prévu et calendrier Relais 93 collégiens-lycéens : ouvert en janvier 2013, pérenne Plateforme Jeunesse Santé Mentale : démarrage expérimental en avril 2017 dans les communes de Saint-Denis et Saint-Ouen. Élargissement territorial et montée en charge à partir de janvier 2020 grâce au FIOP 2019 ; évaluation nationale fin 2022. TOGETHER : phase de développement de l'application smartphone 2019-20 avec des fonds de mécénat (Fondation de France). Équipe mobile constituée grâce au FIOP 2020. Expérimentation et première inclusion des adolescents dans le dispositif en 2022. ARIANE : recherche de financement
	Territoire cible Relais collégiens-lycéens 93 : La Courneuve Plateforme Jeunesse Santé Mentale : Nord-ouest 93 (communes d'Epinay, L'Île-Saint-Denis, Pierrefitte, Saint-Denis, Saint-Ouen et Villetaneuse), correspondant au territoire couvert par la Maison des Adolescents CASADO, portée par le secteur de psychiatrie infanto-juvénile 93-IJ01 du CHSD Delafontaine. TOGETHER : secteur pédopsychiatrique 93-IJ03 (Montreuil) ARIANE : secteur pédopsychiatrique 93-IJ02 (Aubervilliers)
	Indicateurs d'évaluation - Nombre d'équipes mobiles de ce type - Nombre de jeunes suivi par chaque dispositif - Nombre de partenaires ayant signé une convention pour chaque dispositif
Acteurs en responsabilité	Relais collégiens-lycéens 93 : FSEF Plateforme Jeunesse Santé Mentale : EPSVE (93-G01-G02) TOGETHER : EPSVE (93-IJ03) ARIANE : EPSVE (93-IJ02)

Contrat territorial de santé mentale de la Seine-Saint-Denis - CTSM93

Acteurs impliqués	Relais collégiens-lycéens 93 : secteurs psychiatriques adultes et IJ, Éducation nationale (EN), Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), ASE et Conseil départemental Plateforme Jeunesse Santé Mentale : secteurs psychiatriques adultes et IJ, IPPEP, Maison des adolescents CASADO, CLSM et Villes, CTPS, Éducation nationale, Missions locales, PJJ, ASE, Prévention spécialisée, Universités TOGETHER : secteur de pédopsychiatrie 93-IJ03, Éducation Nationale, Fondation de France ARIANE : Éducation nationale, ASE, CLSM
Ressources prévues	Relais collégiens-lycéens 93 : <u>financement obtenu</u> pour le dispositif Collégiens-Lycéens environ 130 000 €/an pour un fonctionnement de 2 jours par semaine, co-financement ARS et Éducation nationale. Plateforme Jeunesse Santé Mentale : <u>financement obtenu en 2019</u> pour 3 ans dans le cadre du FIOP: environ 380.000 €, répartis entre CHSD (43%) et EPSVE (57%). <u>Demande</u> de pérennisation du financement post-FIOP soumise au processus d'évaluation externe. TOGETHER : financement Fondation de France pour le développement de l'application smartphone <u>acquis</u>. <u>Financement obtenu en 2020</u> pour 3 ans dans le cadre du FIOP de 380 000 €/an <u>acquis non pérenne</u>. <u>Demande</u> de pérennisation du financement post-FIOP suite à l'évaluation externe en 2023. ARIANE : <u>demande</u> de 377 569 € par an
Numéros des fiches-actions PTSM correspondantes	1.2.3 Poursuivre et développer les actions en faveur du repérage précoce des troubles émergents et de l'accès aux soins 1.3.1 Réfléchir à la mise en place d'une « Équipe Ressource du Continuum » afin d'assurer la transition entre PG et PIJ 1.3.2 Renforcer le lien entre la psychiatrie (générale et infanto-juvénile) et l'ensemble des acteurs qui accompagnent les adolescents 1.3.3 Identifier et évaluer les dispositifs actuels de prise en charge des enfants de l'ASE par les équipes de psychiatrie 1.5.1 Identifier les dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire sur le territoire et encourager les collaborations entre l'Éducation Nationale et les acteurs concernés
Description de l'action 3	Objectif : renforcer l'offre d'hospitalisation pour les adolescents et jeunes adultes Augmenter le nombre des lits demandés pour arriver au taux de densité des lits d'hospitalisation d'IDF. Les taux en Seine-Saint-Denis sont en 2022 pour 100 000 habitants montrent un fort retard, alors que les indices de précarité y sont élevés : - En hospitalisation complète IJ de 7.7 (16.6 en France) et de 37 pour les plus de 16 ans (80.5 en France) - En hospitalisation partielle de psychiatrie IJ de 58.5 (70.7 en France) et 27.9 pour les plus de 16 ans (37.3 en France) Les besoins immédiats identifiés pour les adolescents sont : - L'ouverture de 8 lits d'hospitalisation complète pour les adolescents âgés de 12 à 18 ans - La création des places d'accueil et de crise spécifiques pour les adolescents âgés de 16 à 25 ans : Projet de transformation du CAC Neuilly-sur Marne en Unité Adolescents-Jeunes Adultes

	- L'ouverture d'un centre de soins-études dédié à la filière professionnelle proposé par la FSEF Projet de transformation du Centre d'accueil et de crise de Neuilly-sur-Marne en une Unité Adolescents-Jeunes adultes (EPSVE): L'objectif est d'améliorer la prise en charge des troubles psychiatriques précoces de cette tranche d'âge en proposant un accueil rapide, des hospitalisations de crise et programmée permettant une prise en charge adéquate dans une unité dédiée aux jeunes adultes. Ces jeunes sont jusque-là hospitalisés dans les services de psychiatrie générale, où ils sont amenés à côtoyer des patients plus âgés avec des pathologies psychiatriques chroniques à expression différente et besoins spécifiques. La nouvelle unité sera hébergée dans les locaux du Centre d'accueil et de crise (CAC) : 7 lits actuellement, 10 lits en 2025 (pavillon Ile-de-France, dans le cadre du projet pôle santé), 2 places en hôpital de jour (HDJ) et une activité ambulatoire de consultation d'évaluation d'urgence. Il s'agit d'une unité spécialisée pour les patients de 16 à 22 ans relevant de l'ensemble des pôles de VE et présentant divers troubles psychiatriques : troubles de l'humeur, troubles anxieux, tentatives de suicides, épisodes psychotiques brefs ou troubles psychotiques émergeant. Elle regrouperait : ➤ Une hospitalisation à temps complet soins libres, en hospitalisation d'urgence ou programmée. L'hospitalisation peut durer de quelques jours à quelques semaines. ➤ Une hospitalisation à temps partiel pour une prise en charge renforcée visant à éviter l'hospitalisation et ou une prise en charge en sortie d'hospitalisation temps complet, sur une durée de quelques semaines. ➤ Un accueil de crise, pour offrir aux jeunes adultes la possibilité de consultation rapide, en milieu spécifique qui se voit freinée par les délais d'attente importants dans la plupart des CMP. ➤ Une équipe mobile et de liaison avec les partenaires (scolaires, sociaux, sanitaires) Projet d'un centre de soins-études des lycéens en filière professionnelle, porté par la Fondation santé des étudiants de France (FSEF) en partenariat avec l'Éducation nationale et le secteur psychiatrique 93-IJ01 (avec sa Maison des adolescents CASADO), pour des jeunes âgés de 14 à 20 ans, associé à une unité post-aigu (UPA) : 50 lits en hospitalisation complète et 15 en UPA + 25 places en hôpital de jour mixte + CATTP
	Déroulé prévu et calendrier : en attente de la mise en place de la réforme du financement de la psychiatrie. Pour le centre de soins-études nécessité de demander son inscription au PRS3 car nécessite 3 autorisations : psychiatrie adulte, psychiatrie infantile et médecine (addictologie et troubles du comportement alimentaire ou TCA).
	Territoire cible : Seine Saint Denis
	Indicateurs d'évaluation Densité en lits d'hospitalisation complète et partielle destinés aux jeunes âgés de 16 à 25 ans
Acteurs en responsabilité	Pour la transformation du CAC Neuilly-sur-Marne : EPSVE Pour le centre soins-études : FSEF
Acteurs impliqués	Direction de l'offre de soins de l'ARS Pour le centre soins-études : Éducation nationale

Ressources prévues	Transformation du CAC Neuilly-sur-Marne : le chiffrage détaillé du projet sera fait par l'EPSVE courant 2023 et transmis à l'ARS IDF. Centre de soins-études à vocation régional implanté en Seine-Saint-Denis : à travailler dans le cadre du Comité d'allocation des ressources CAR-PSY. - <u>Obtenu</u> : investissement de 2.5 millions d'euros en crédits « Ségur » + un emprunt porté par la FSEF - <u>Demande</u> de financement du budget de fonctionnement 10 millions d'euros + 1.3 millions d'euros pour l'UPA
Numéros des fiches-actions PTSM correspondantes	1.2.1 Renforcer l'offre d'hospitalisation (HC, HDJ) en distinguant les besoins des 11-15ans, 16-21ans et 22-25ans. 1.5.1 Identifier les dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire sur le territoire et encourager les collaborations entre l'Éducation nationale et les acteurs concernés. 1.5.2 Renforcer les capacités de prise en charge soins-études en hôpital de jour ou en internat, à destination des collégiens et/ou des lycéens des filières professionnelles.
Description de l'action 4	Objectif : renforcer les dispositifs de soutien de la santé mentale des étudiants. Développer les dispositifs de pair-aidance et pairs-étudiants, exemple du projet CAPSULE. Le dispositif Convergence d'Aides PSychologiques Universitaires par et pour Les Etudiants repose sur deux axes complémentaires visant à déstigmatiser les difficultés psychologiques et à favoriser leur prévention : 1) formation de 120 étudiants de toute l'Université Paris 8 aux Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) ; 2) création d'un dispositif original d'accompagnements psychologique et d'orientation assurée par trois étudiants en dernière année de Master de psychologie clinique (formés et supervisés) pour favoriser la diffusion d'informations sur la santé mentale, animer une plateforme internet, et proposer des actions graduées en fonction des besoins repérée, en interne (3 à 4 entretiens de soutien, groupes courts de gestion du stress en visio, orientation vers le Service de Santé Universitaire) et/ou vers des relais extérieurs pertinents. Pérenniser la consultation étudiante du Relais93 Le Relais93-Etudiants propose depuis mars 2021 aux étudiants du département de Seine-Saint-Denis des consultations psychologiques et psychiatriques d'évaluation, de suivi de courte durée, et d'orientation. Ces consultations peuvent avoir lieu en présentiel et en téléconsultation, sont gratuites et non sectorisées, le département ne disposant par ailleurs d'aucune autre structures de soins spécifiquement dédiées aux étudiants. Financé par le FIOP 2021, ce dispositif, complémentaire des actions de repérage des troubles psychologiques menés par les structures de prévention comme les services de santé universitaire, doit être pérennisé. Lancer un COPIL Santé mentale des étudiants 93 (SME-93) Les missions du COPIL SME-93 seront : - Point annuel de l'évolution des besoins et l'offre de soin pour les étudiants, et appui à des démarches de recherche et cartographie. - Suivi des projets en faveur de la santé mentale des étudiants, - Mise en réseaux et animation départementale des partenaires santé mentale des étudiants (SSU Paris 8, SSU Paris 13, UFR Psychologie Paris 8, Relais étudiants 93, Clinique de l'Alliance, Campus Condorcet)

	- Lancement de la sous-commission 93 du réseau RESPPET. Monter un projet « Aller vers via réseaux sociaux » commun aux MDA. Expérimentation à monter et s'adaptant aux spécificités du département et des MDA 93, et à déposer lors d'une prochaine AAP. S'articuler avec et s'inspirer par le dispositif d'ambassadeurs mis en place par l'Œuvre Falret, porté par Unicité (service civique), par et pour les jeunes âgés de 18 à 25 ans, le dispositif Ambassadeurs MDA de la MDA de Strasbourg, et le projet Promoteurs du Net. Poursuivre le projet d'un Hôpital de nuit (HDN) pour les étudiants et jeunes adultes à la clinique de l'Alliance : Le projet consiste à flécher 5 lits en hospitalisation de nuit pour les étudiants des universités séquano-dionysiennes en priorité, ainsi que pour les étudiants des universités franciliennes ou jeunes adultes ayant un projet de formation initiale, continue professionnelle ou d'insertion professionnelle. L'hospitalisation de nuit s'adresse aux étudiants pour qui le maintien de leur activité journalière est essentiel et qui par conséquent ne souhaitent pas interrompre leur projet d'études ou professionnel. Par un séjour de rupture (entre quelques semaines à 6 mois) à l'HDN Alliance, les jeunes sont inscrits dans un parcours de soin, avec une prise en charge médico-psychologique et la mise en œuvre d'un projet de réhabilitation psychosociale : réinsertion, modules d'affirmation de soi, prise en charge groupale etc. Le HDN est ouvert tous les jours de 17h jusqu'à 9h du matin. Les étudiants sont adressés à l'HDN suite à une première évaluation médicale, idéalement psychiatrique (en SSU, au Relais 93, en secteur ou en CMP), avec une demande de soin spécifique correspondant aux particularités de la prise en charge en HDN (différente de l'hospitalisation complète, l'hôpital de jour, la consultation externe ou l'accueil de crise). Le jeune doit également avoir une activité en journée (études, stages, activités/ateliers CATTP, implication associative, bénévolat etc). L'HDN étudiants-jeunes est préconisé pour les jeunes aux troubles dépressifs, anxieux, borderline, ainsi que pour un accompagnement pendant la reprise d'études, à la sortie d'une hospitalisation complète, ou la prise d'un premier emploi d'un patient psychiatrique.
	Déroulé prévu et calendrier Relais93-Étudiants : extension en 2021 grâce au FIOP, en attente de l'évaluation pour la pérennisation CAPSULE : début des formations PSSM en octobre 2022, jusqu'en juin 2023. Début des consultations étudiantes dès l'obtention du financement HDN Alliance : Décembre 2022 -janvier 2023 sollicitation des partenaires régionaux avec une expertise en santé mentale des étudiants pour un retour d'expérience et une revue du projet (clinique George-Heuyer de la FSEF, consultation santé mentale des étudiants de l'Institut mutualiste Montsouris (IMM), centre universitaire de santé des étudiants de l'Hôtel-Dieu). Fin janvier 2023 présentation du projet auprès des partenaires départementaux (SSU P8, SSU P8, CAPSULE, Relais étudiants 93). Février 2023 lancement d'une expérimentation d'un an marqué par la première réunion du COPIL santé mentale des étudiants.
	Territoire cible : Seine Saint Denis
	Indicateurs d'évaluation CAPSULE : - Nombre d'étudiants formés

Contrat territorial de santé mentale de la Seine-Saint-Denis - CTSM93

	- Nombre d'actions de secourisme menées - Nombre de consultations auprès des étudiants psychologues - Satisfaction perçue par les usagers (enquête qualitative sur l'impact) Relais93-Etudiants : - Nombre de jeunes suivis COPIL Santé mentale des étudiants : - Nombre de partenaires participant au COPIL - Réunion annuelle de rassemblement des partenaires HDN Alliance : - Nombre d'étudiants/jeunes suivis - Taux de réussite de projets d'études/insertion professionnelle
Acteurs en responsabilité	CAPSULE : UFR Psychologie, Paris 8 Relais93-Etudiants : FSEF COPIL Santé mentale des étudiants : FSEF Aller-vers les réseaux sociaux : MDA de la Seine Saint Denis
Acteurs impliqués	SSU Université Paris 8, SSU Université Paris 13, UFR Psychologie Paris 8, Fondation Santé des Etudiants de France, EPSVE, MDA Casado, MDA Casita, MDA Amica, Campus Condorcet, ARS-93.
Ressources prévues	CAPSULE : financements <u>obtenu pour 1 année de fonctionnement via la CVEC universitaire de Paris 8 et un financement l'ARS IDF (Direction de la santé publique)</u> - Formations PSSM : 30 500 € en 2022 - Volet pair-aidance et supervision : 26 000 € en 2023 <u>Demande :</u> Poursuivre le financement pour les années suivantes Relais93-Etudiants : financement <u>obtenu en 2021 pour 3 ans dans le cadre du FIOP</u> de 250 000 € / an. Examiner l'opportunité de pérenniser le dispositif sur la base de l'évaluation externe prévue, suite à l'issue de la période des 3 ans d'expérimentation. HDN Etudiants Alliance : Droit commun Aller-vers réseaux sociaux : Aucun financement prévu à ce stade. Projet à monter et à présenter à l'ARS IDF courant 2023.
Numéros des fiches-actions PTSM correspondantes	1.1.1 Construire, renforcer et coordonner les moyens à l'échelle du territoire. 1.2.5 Implanter une structure dédiée aux soins psychologiques, addictologiques et/ou somatiques des étudiants dans la partie Ouest du territoire de SSD 1.3.4 Mettre en place des collaborations avec des équipes de recherche pour développer la recherche multidisciplinaire sur les adolescents et les jeunes adultes.
Description de l'action 5	Objectif : organiser un groupe de travail entre partenaires pluri-institutionnels impliqués dans la santé mentale des enfants et adolescents (Commun à la feuille de route Enfance) Sur une modalité d'une rencontre semestrielle, avec notamment : ➤ les secteurs psychiatriques infanto-juvéniles (IJ) et adultes ➤ l'Éducation Nationale (direction, inspecteurs d'académie, médecine scolaire, psychologues scolaires) ➤ la Justice (Protection judiciaire de la jeunesse, juges des enfants)

Contrat territorial de santé mentale de la Seine-Saint-Denis - CTSM93

	➤ le Conseil départemental, notamment la Direction Enfants-Familles et l'Aide Sociale à l'Enfance ➤ les Maisons des Adolescents ➤ les Conseils locaux de santé mentale (CLSM) ➤ la Délégation départementale 93 de l'ARS IDF
	Déroulé prévu et calendrier : - 1^{ère} réunion Commission des pédopsychiatres CPT-93 avec la Direction de l'Enfance-Familles du Conseil départemental et l'ASE 93 prévue mi-février 2023. - Réunion pluri-partenaire associant l'ensemble des partenaires à prévoir courant 2023.
	Territoire cible : Seine-Saint-Denis
	Indicateurs d'évaluation - Nombre de réunions par an (1) - Nombre d'institutions clés représentées - Nombre de personnes présentes par séance - Nombre de projets collaboratifs
Acteurs en responsabilité	Commission des pédopsychiatres 93, Direction Enfance et familles du CD-93
Acteurs impliqués	CPT-93, pédopsychiatres, EN, PJJ, ASE, MDA, ARS-93
Ressources prévues	<u>Droit commun</u> , salle mise à disposition à l'ARS IDF si besoin
Numéros des fiches-actions PTSM correspondantes	1.1.1 Construire, renforcer et coordonner les moyens à l'échelle du territoire. 1.3.2 Renforcer le lien entre la psychiatrie (générale et infanto-juvénile) et l'ensemble des acteurs qui accompagnent les adolescents

Enfance

Thématique Enfance	Améliorer le repérage des troubles psychiques et la prise en charge des enfants
Catégories	Public : enfants âgés de moins de 18 ans Thématique : psychiatrie et santé mentale
Cad战略 régional	La feuille de route régionale pour la pédopsychiatrie cible les objectifs suivants : • Repositionner les composantes de l'offre de soins afin de réduire les inégalités territoriales d'accès aux soins et d'améliorer la temporalité de la réponse, tout en optimisant l'utilisation des ressources • Renforcer les articulations avec la promotion/prévention en santé mentale et l'offre médico-sociale afin de faciliter des synergies permettant, entre autres, de pallier les difficultés de démographie des professionnels Les compétences psycho-sociales (CPS) sont reconnues aujourd'hui comme un déterminant majeur de la santé et du bien-être et les évaluations

Contrat territorial de santé mentale de la Seine-Saint-Denis - CTSM93

	des interventions centrées sur ces compétences (une quinzaine de synthèses de la littérature depuis 2004) ont démontré que leur développement favorise l'adaptation sociale et la réussite éducative et contribue à prévenir la consommation de substances psychoactives (drogues illicites, tabac, alcool), les problèmes de santé mentale et les comportements violents et sexuels à risque. L'ARS Ile de France a fait du développement des CPS l'une des dix notions-clés de son Projet régional de santé (PRS) 2018-2022.
Justification de l'action	La population de Seine-Saint-Denis se caractérise par une proportion élevée d'enfants avec une forte natalité, qui cumule facteurs de vulnérabilité et de précarité (IDH2<0.52), avec des logements surpeuplés, des familles monoparentales, immigrées, vivant sous le seuil de pauvreté. Les troubles du spectre autistiques comme les psycho-traumatismes sont en augmentation, alors que le déficit en places d'accueil dans le secteur médico-social est criant. Les CMP voient leur file d'attente augmenter ; 15% de leur file active occupe 50% de l'activité, par manque d'offre complémentaire au suivi psychiatrique. L'offre libérale en pédo-psychiatries (10 en 2019) et orthophonistes (taux de 16 / 100 000 habitants pour une moyenne régionale de 30) est très faible. Les institutions se sentent démunies face à l'ampleur des besoins, entraînant l'épuisement des professionnels. La protection de l'enfance se trouve débordée de situations qui s'aggravent en raison de l'insuffisance de suivi ou de places d'hébergement, avec mise en danger des enfants et de leur entourage.
Description de l'action 1	Objectif : augmenter le nombre de places en secteur médico-social pour les enfants Le besoin de place d'accueil dans le secteur médico-social en Seine-Saint-Denis augmentent chaque année. Le développement de dispositifs alternatifs n'est pas suffisant. Par exemple 1h30 par semaine d'inclusion scolaire oblige un des parents (le plus souvent la mère) à arrêter de travailler. Par ailleurs les professionnels du secteur médico-social ont besoin de formations à l'accueil de ces enfants avec pathologies complexes. Sur proposition des acteurs du territoire, dans le cadre de la mise en œuvre des actions du PTSM93, un plaidoyer collectif sera développé et présenté auprès des Ministères de la Santé et de la Prévention, des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes Handicapées, et de l'Éducation nationale, commun à toutes les parties prenantes : familles, secteurs sanitaire et médico-social, ARS, Conseil départemental et ASE, justice, Éducation nationale, associations, municipalités.
	Déroulé prévu et calendrier : urgent
	Territoire cible : Seine Saint Denis
	Indicateurs d'évaluation Nombre de signataires du plaidoyer Nombre de places d'accueil en secteur médico-social créés Pourcentage de la file active occupant 50% de l'activité
Acteurs en responsabilité	Groupe de travail pluri-institutionnel prévu dans le CTSM93-Adolescents, animé par la sous-commission pédopsychiatrique du Collège médical de la Communauté psychiatrique de territoire (CPT)
Acteurs impliqués	ARS-93, CD-93, CPT-93, PJJ-93, UNAFAM, CLSM

Ressources prévues	Droit commun
Numéro de fiche-action PTSM correspondante	8.2.3 Augmenter les places en établissements médico-sociaux pour enfants et ados.
Description de l'action 2	Objectif : créer des équipes mobiles pluridisciplinaires de soutien des partenaires et des familles, avec des actions « d'aller-vers » les institutions médicosociales, l'Éducation nationale, les familles et le domicile Il existe déjà 2 équipes mobiles d'appui médico-social à la scolarisation (EMASco) des enfants en situation de handicap, portées par les associations Groupe SOS et Vivre-et-Devenir. Les actions de l'ARS Île-de-France sont cadrées par une convention en faveur de l'école inclusive signée entre les trois Rectorats et l'Agence le 8 novembre 2019 https://www.iledefrance.ars.sante.fr/index.php/ecole-inclusive-strategie-et-dispositifs-portes-en-ile-de-france?parent=14759 Il s'agit de développer une offre en dehors du CMP pour les autres enfants, sans déclaration de handicap, vers les lieux de vie. Les situations sont nombreuses : troubles du comportement, phobies scolaires, dépressions, pathologie psychiatrique émergente, psycho-traumatisme, etc. Ces équipes spécialisées apporteraient des outils aux professionnels et aux familles entourant ces enfants, afin de les guider dans l'accompagnement des situations problématiques et ainsi favoriser des interventions précoces. Projet Le Colibri – I04 : Projet de création d'une équipe mobile « Le Colibri » pour enfants avec troubles du spectre autistique (TSA), par le secteur 93-IJ04. Le projet de création d'une Equipe Mobile TSA s'adresse à des enfants présentant des troubles du spectre autistique âgés de 3 à 18 ans ainsi qu'à leurs aidants familiaux. Il a également l'ambition de soutenir et de venir en appui des professionnels qui suivent déjà les enfants, y compris sur le plan scolaire et périscolaire. Il vise à mettre en place des interventions mobiles, « hors les murs », adaptées aux besoins spécifiques de l'enfant, dans ses lieux de vie et de socialisation (domicile, école, centre de loisirs...) de manière coordonnée et complémentaire avec les prises en charge existantes. Les enfants seront suivis pour une durée d'un an renouvelable si nécessaire, à raison de deux interventions mobiles hebdomadaires au domicile et/ou à l'école, au centre de loisirs, ou dans tout autre lieu pertinent pour l'enfant et sa famille. Des évaluations spécialisées des besoins de l'enfant et de son entourage seront réalisées sur les différents lieux de vie et/ou de soins de l'enfant par des bilans complémentaires et coordonneront les interventions des différents professionnels. Elles aideront à l'élaboration des projets d'orientation en lien avec les CMP et permettront d'ajuster les projets de soins individualisés, en collaboration étroite avec la famille. Enfin, des groupes de parole à l'attention des parents et des fratries ainsi que des séjours de répit parents-enfants seront organisés. L'expertise de l'équipe mobile du Centre TSA « Les trois jardins » qu'elle viendra compléter, permettra également de mener des actions de formations auprès des professionnels des CMP plus généralistes, des partenaires du secteur médico-social et des PMI, et leur proposera un appui spécialisé à l'élaboration des soins personnalisés, des outils éducatifs et des rééducations au plus près des besoins de l'enfant, des familles, selon les recommandations de l'HAS.

	Dossier non retenu à l'appel à projets PEA (psychiatrie périnatale, enfance et adolescence) 2022. Ce dispositif compléterait l'éventail des offres du secteur. Projet ESMA – 93-IJ05 : Le projet prévoit une équipe mobile départementale de soutien dans les TSA de l'enfant (de 3 à 12 ans) à destination des établissements médico-sociaux et des familles, à partir du secteur de psychiatrie infanto-juvénile 93I05. Les atouts du secteur 93-IJ05, dont des locaux pensés pour la prise en charge des TSA, et le travail étroit avec la HANDICONSULT, permettent d'envisager l'évaluation et l'accompagnement d'une centaine de situations avec un volet préventif et des interventions graduées. À terme, le renforcement des complémentarités entre secteurs sanitaire et médico-social visent à faciliter l'inclusion d'enfants dans des structures de type médico-éducatif. L'équipe mobile a pour vocation principale : - D'apporter une expertise et un appui aux équipes des établissements médico-sociaux et sociaux accueillant des enfants autistes et présentant des troubles du comportement ; - De fournir une évaluation complète pluri-professionnelle et multidimensionnelle des troubles du comportement chez les enfants autistes ; - De développer et renforcer les compétences des aidants et équipes en les associant au processus évaluatif : l'équipe de la structure d'origine de l'enfant, les partenaires ressources (CMP/CMPP, pédiatres ou généralistes, ASE), et la famille - De proposer des préconisations adaptées aux spécificités de fonctionnement de l'enfant et d'accompagner la mise en place de soins et de prises en charge adaptées dans la structure d'origine - De déterminer quand un accueil de répit est nécessaire, de le préparer et d'accompagner l'enfant, la famille et l'équipe de la structure d'origine à la sortie ; - De proposer et d'accompagner la recherche d'une solution de réorientation quand elle est nécessaire, en association avec les partenaires institutionnels concernés (ASE, CD93, DIH93, MDPH93) ; Son intervention est envisagée dans un moindre délai afin d'éviter l'aggravation des situations. Elle est mise en place sans passer par la MDPH. En outre, elle a un véritable objectif de prévention secondaire car elle vise à terme : - À encadrer et limiter la prescription de psychotropes ; - À réduire le recours aux placements par les services de l'ASE et la justice du fait de l'épuisement des familles et des échecs institutionnels ; - À éviter des hospitalisations psychiatriques non justifiées qui présentent de surcroît un risque iatrogène pour les patients - À améliorer le dépistage et le traitement des pathologies somatiques des enfants et adolescents autistes et ainsi à améliorer leur qualité de vie.
	Déroulé prévu et calendrier : urgent
	Territoire cible : Seine Saint Denis
	Indicateurs d'évaluation Nombre de situations d'enfants soutenues sur leur lieu de vie Nombre d'équipes mobiles pluridisciplinaires
	Projet ESMA – I05 :

	Nombre et type de situations signalées ; Nombre et nature des diagnostics, comportements problèmes, et comorbidités retrouvées ; Nombre et nature des demandeurs ; Nombre de professionnels des structures demandeuses impliqués par situation et par interventions Nombre de familles impliquées par situation et par interventions ; Nombre de partenaires impliqués par situation et par interventions ; Nombre et nature des interventions réalisées et descriptif des parcours ; Efficacité des préconisations mesurées avant et après l'accompagnement par l'ABC ; Nombre et type de réorientations réalisées, de PAG via la réponse accompagnée pour tous et de sollicitation du DIH, de l'UMI et l'USIDATU ; Suivi du devenir des situations accompagnées à 6 ou 12 mois.
Acteurs en responsabilité	Chefs de pôle des secteurs psychiatriques infanto-juvéniles
Acteurs impliqués	Les partenaires, le secteur médico-social, les familles, l'école, les professionnels libéraux.
Ressources prévues	Colibri : <u>demande</u> pour 6 ETP (0.5 ETP PH, 5.5 ETP non-médical, y compris infirmier, ergothérapeute, psychologue, éducateur spécialisé, psychomotricien et assistant médico-administratif). Au total, les besoins de financement s'élèvent pour la première année : 442 586 € d'investissement et 477 594 € de fonctionnement. Dossier non retenu à l'AAP PEA 2022, à retravailler suite aux retours ARS IDF pour déposer lors de l'AAP PEA en 2023. ESMA : <u>demande</u> pour 5,75 ETP (psychiatre infanto-juvénile, infirmier de coordination, éducateur spécialisé, psychologue, psychomotricien, assistants sociaux) pour un coût moyen annuel de 362 440 €. Dossier à déposer lors de l'AAP PEA en 2023.
Numéros des fiches-actions PTSM correspondantes	8.1.1 Construire une offre permettant de soutenir les familles, de les positionner comme l'acteur central de la prise en charge. 8.3.1 Développer l'interconnaissance entre les acteurs de premier niveau et les partenaires à l'échelon infra-territorial. 8.3.3 Organiser dans chaque territoire un dispositif de liens entre pédopsychiatrie, enseignant référent, médecine scolaire et l'inspection. 8.5.1 Renforcer l'inclusion scolaire
Description de l'action 3	Objectif : sensibiliser à la santé mentale dans les écoles, avec des formations aux Premiers secours en santé mentale (PSSM) pour les professionnels, aux compétences psycho-sociales (CPS) pour les enfants PSSM : voir la feuille de route Formation École des émotions : développement des CPS à destination des maternelles avec bientôt extension en CP et CE1 ; volet de formation des enseignants. Programme qui a fait ses preuves aux USA ; pilote de septembre 2018 à juin 2021 pour la faisabilité de la mise en œuvre ; recherche-action avec évaluation randomisée en aveugle de septembre 2021 à février 2024, pour démontrer l'impact : 62 classes dans 50 écoles soit 700 élèves répartis en 2 groupes (ceux qui sont en attente auront le programme l'an prochain). Appui méthode par J-Pal, école d'économie de Paris et Harvard, labo d'Esther Duflot (Nobel d'économie). Aspect qualitatif

	par le laboratoire de Paris-8 spécialisé en psycho-pathologie et processus de changement Mission Papillagou : prévention globale auprès des collégiens par le développement des compétences psychosociales avec prévention des conduites à risque. https://www.promosante-idf.fr/mission-papillagou https://www.mission-papillagou.com/efficacite-atteste/ FRI FOR MOBBERI : programme danois de prévention du harcèlement scolaire destiné aux enfants de moins de 6 ans. Discriminations, violence et santé (Ligue Française pour la Santé Mentale) - Prévention et intervention face aux phénomènes de bouc-émissaire, par la société d'entraide et d'action psychologique (SEDAP). Formation « Sentinelles et Référents® » pour les adultes et les jeunes « pairs » en milieu scolaire ; journées « Ressources et Accompagnement » et autres formations et conférences « sur mesure » autour de ces thématiques. Soutien par l'ARS du programme repérage et accompagnement des victimes de harcèlement en milieu scolaire porté par le SEDAP en collège et en lycée
	Déroulé prévu et calendrier : en cours
	Territoire cible École des émotions : Saint-Denis avec extension à 18 circonscriptions. Mission Papillagou : QPV de Stains pour le financement par l'ARS-93 FRI FOR MOBBERI : Saint-Ouen SEDAP : Seine-Saint-Denis
	Indicateurs d'évaluation :
Acteurs en responsabilité	Porteurs de projet ARS-93 (département Prévention et promotion de la santé)
Acteurs impliqués	Éducation Nationale, Unité de recherche clinique EPSVE, Université Paris-8
Ressources prévues	École des émotions : - Phase pilote septembre 2018 à juin 2021 <u>financé</u> à la suite d'un appel à projet de l'ARS avec 95 000 € - Volet pour les parents <u>financé</u> par l'Université = 4 000 €. - Recherche-action <u>financée</u> depuis septembre 2021 à février 2024 par l'Université avec un contrat doctoral de 2 ans : 80 000 € Ressources allouées aux programmes CPS à définir courant 2023
Numéro de fiche-action PTSM correspondante	8.3.2 Renforcer le rôle des professionnels de première ligne dans le repérage des enfants présentant des troubles psychiques

Périnatalité

Thématique Périnatalité	Construire une offre graduée de soins en psychiatrie périnatale, qui prenne également en compte les dimensions de prévention et de suivi
Catégories	Public : futurs parents, nouveau-nés, dyades Thématique : périnatalité
Cadrage régional	La période des 1000 premiers jours (de la période pré-conceptionnelle aux deux ans de l'enfant) est essentielle pour le développement de l'enfant. Les interventions qui y sont mises en place ont une efficacité proportionnelle à leur précocité. Au niveau national, la feuille de route nationale pour la psychiatrie et la santé mentale insiste également sur l'importance des interventions précoces. La mise en place du parcours 1000 jours s'est concrétisée par l'élaboration d'une feuille de route nationale « 1 000 jours » qui prévoit une réponse individualisée, adaptée aux fragilités et spécificités de l'enfant et de ses parents en cas de besoin. Au sein de ce parcours, il est ainsi proposé de renforcer la prise en charge des détresses psychologiques parentales de manière graduée et individualisée à travers la création ou le renforcement d'une offre de soins en psychiatrie périnatale. Au niveau régional, le PRS 2 prévoit, pour son volet santé mentale, de développer l'intervention précoce¹, avec comme objectif d'augmenter le recours aux soins de 15% pour les 0-4 ans et leurs parents. Pour son volet périnatalité, il cible en particulier le repérage systématique des vulnérabilités médico-psycho-sociales et l'articulation ville-hôpital pour les parcours complexes. Un groupe de travail régional « santé mentale » fonctionne depuis 2018, sous l'égide de la commission régionale périnatalité. Les travaux de ce groupe ont permis de définir un plan d'action autour de 5 axes : -repérage chez la femme enceinte, la mère, le coparent ou le bébé (sensibilisation et outillage des professionnels de premiers recours, généralisation des unités de psychopathologie périnatale dans chaque maternité) -staff médico-psycho-social : formalisation d'une charte, évaluation, accompagnement pour la mise en place des principes de la charte -renforcement de l'offre par territoire : clarification des attendus et des missions pour chaque type de structure au niveau régional et approche territoriale pour identifier les offres manquantes -renforcement des structures d'appui : réseaux de périnatalité, structure de recours

¹Extraits du schéma régional de santé 2018-2022 : *Si le principe de l'intervention précoce s'applique à tous les âges de la vie, la petite enfance est une période cruciale pour tenter de réduire la proportion d'enfants vulnérables et de favoriser le développement global des enfants. (cf. action 6 sur le développement de programmes de renforcement des compétences psychosociales).*

(...) Pour les soins, la précocité des interventions vise à réduire les retards constatés au diagnostic ou à l'entrée dans le soin. Elle trouve une déclinaison spécifique avec l'engagement n°2 de la nouvelle stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement

(...) Plus globalement, la facilité et la convivialité d'accès au soin psychiatrique doit être renforcée : organisations favorables à la réduction des délais d'attente, lisibilité et information sur l'offre, appui aux professionnels de premier recours, en particulier les médecins généralistes, mais aussi les travailleurs sociaux et éducateurs, les services publics départementaux et les services hospitaliers somatiques, en particulier maternités et pédiatries.

	-évaluation des actions Les actions proposées par les territoires doivent s'inscrire dans ces axes. Les équipes périnatales respectent les critères suivants : • Inscription dans un parcours -L'équipe reçoit la patiente, le couple ou l'enfant sur adressage d'un professionnel de premier recours : maternité, PMI, sage-femme libérale, médecin généraliste... -L'équipe utilise des supports écrits partagés pour échanger les informations relatives à la prise en charge avec les autres intervenants. -Lorsque la fin de la prise en charge approche, l'équipe organise la suite de la prise en charge en lien avec l'adresseur. -Lorsque la patiente ou le couple est adressée par une maternité, l'équipe mettant en œuvre le projet s'engage à participer activement au staff médico-psycho-social de la maternité de la patiente, en particulier au début de la prise en charge, lors des bilans intermédiaires et en fin de prise en charge. • Délais de réponse Chaque structure détermine, dans son projet, son délai maximal de réponse et le communique aux adresseurs. Ce délai est suivi parmi les indicateurs d'évaluation, des actions correctrices sont mises en place si le délai prévu n'est pas respecté. À titre indicatif, le délai maximal raisonnable pour une réponse sur l'acceptation ou non de la patiente au sein de la structure est de 48 heures, hors weekend et jours fériés. • Prise en charge globale adulte-enfant L'équipe associe obligatoirement des compétences de psychiatrie adulte et de psychiatrie de l'enfant. Cette double compétence s'organise : -soit par recrutement au sein de la structure -soit par des postes partagés -soit par intervention de professionnels d'une autre structure, organisée par une convention décrivant les temps de présence et intégrant des critères relatifs à la continuité des intervenants • Territoire d'intervention Chaque structure définit son territoire d'intervention, sur la base du nombre de naissances domiciliées. Ce territoire doit représenter un volume d'actes permettant d'entretenir des liens réguliers avec chaque acteur intervenant en amont et en aval de la prise en charge dans la structure.
Description de l'action 1	Objectif : soutenir et pérenniser les équipes mobiles de psychiatrie périnatale Le projet « Un passeport pour la vie », présenté dans le cadre de l'appel à projets en psychiatrie Périnatalité – Enfance – Adolescence 2022, est de mettre en place ou de renforcer, au sein de deux maternités de plus de 3000 accouchements, une équipe mobile de psychiatrie périnatale en soutien à la triade parents bébés et dédiée à la prise en charge des troubles psychiques de la période périnatale. Ces deux unités périnatales comportant chacune une équipe mobile, Hestia (maternité de Montfermeil) et Passerelle (maternité de Montreuil), sont deux volets d'un même projet porté par l'EPS Ville-Evrard L'objectif est d'assurer un parcours de soin coordonné sans rupture, de la prévention aux soins intensifs, pour les femmes enceintes jusqu'aux 18 mois de l'enfant avec trouble psychique accouchant dans les deux maternités. Mission et objectifs de Hestia :

	En anténatal, l'unité médico-psychologique assiste aux réunions médico-psycho-sociales mensuelles déjà organisées à la maternité, pour repérer et anticiper les situations à risque. Ce travail en amont de la rencontre permet de prendre connaissance des situations, de faire des liens avec le réseau concerné, de réfléchir aux modalités d'intervention (pré-projet de soins). Pendant la période périnatale, la mission de l'unité consiste en l'évaluation des liens parents-bébé. À partir de cette évaluation clinique se décline un projet de soins, précoce, individualisé, gradué en fonction de la sévérité des situations. Pendant la période post natale, l'équipe mobile peut intervenir au sein du foyer selon les besoins jusqu'aux 18 mois de l'enfant, en inscrivant le bébé et ses parents au sein du réseau familial élargi, social et professionnel de proximité. Missions et objectifs de Passerelle : Assurer des consultations prénatales en maternité pour les patientes nécessitant une PEC psychiatrique, orienté par les SF de consultation, les médecins, les psychologues de la maternité, ainsi que par les professionnels du réseau périnatal de proximité. Participer à la prise en charge globale de la patiente en collaboration avec les acteurs du staff médico-psycho-social. Assurer, dès le pré-partum et à la sortie de la maternité, un portage continu des situations difficiles en permettant une meilleure continuité des soins ville-hôpital évitant les ruptures de prise en charge, notamment par des visites à domicile rapprochées, en articulation avec les autres professionnels du réseau périnatal de proximité. Anticiper et organiser, enfin, les relais de prise en charge nécessaires au-delà du post-partum rapproché, notamment avec les autres dispositifs de prise en charge de l'UPP (Hôpital de jour parents-bébé).
	Déroulé prévu et calendrier Hestia : reconversion de l'équipe d'accueil familial et thérapeutique qui faisait déjà des visites à domicile. Début d'activité en avril 2021. Passerelle : début d'activité en mars 2021
	Territoire cible Hestia : secteur 93-IJ05 avec 7 communes : Montreuil, Bagnolet, Les Lilas, Romainville, Noisy Le Sec, Bobigny, Pantin Passerelle : secteur 93-IO5 avec 13 communes : Montfermeil, Coubron, Clichy Sous-Bois, Les Pavillons sous-bois, Bondy, Villemomble, Le Raincy, Gagny, Rosny Sous-Bois, Neuilly Plaisance, Neuilly Sur Marne, Gournay, Noisy le Grand Toutes les femmes accouchant à la maternité de l'hôpital André Grégoire de Montreuil ou à la maternité de l'hôpital de Montfermeil sont prises en charge, même si elles résident en dehors des secteurs.
	Indicateurs d'évaluation - File active et actes des deux équipes - Distinction entre situations pré et post partum - Provenance géographique - Nombre d'informations préoccupantes - Part des diagnostics antérieurs à la grossesse - Part des diagnostics déclenchés par le période péri natale (notamment les dépressions du post partum) - Part des diagnostics précoces de pathologies de l'enfant
Acteurs en responsabilité	Équipes périnatales des secteurs de psychiatrie concernés
Acteurs impliqués	EPSVE, réseau NEF, ARS

Contrat territorial de santé mentale de la Seine-Saint-Denis - CTSM93

Ressources prévues	Financement <u>obtenu en 2022</u> dans le cadre des mesures nouvelles en <u>psychiatrie périnatale, de l'enfant et de l'adolescent (AAP PEA 2022)</u> : Phase pilote financée par l'EPS Ville-Evrard. Dossier accepté dans le cadre de l'appel à projets en psychiatrie Périnatalité – Enfance – Adolescence 2022. Financement demandé : - Montfermeil : 475 336 Euros - Montreuil : 304 820 Euros Total des deux dispositifs : 780 156 Euros
Numéros des fiches-actions PTSM correspondantes	9.3.1 Prendre en charge des troubles légers et les vulnérabilités 9.3.2 Prendre en charge des troubles modérés 9.3.3 Prendre en charge des troubles sévères
Description de l'action 2	Objectif : création de l'Unité Parents-Bébés au CH de St Denis Afin de permettre aux situations sévères de psychiatrie périnatale d'accéder à une prise en charge adaptée en hospitalisation de semaine ou en hospitalisation temps plein, cette action vise le renforcement de l'offre de soins pour des dyades mères-bébés au sein d'une nouvelle unité temps plein mère-enfant. Hospitalisation du 3ème trimestre de grossesse aux 6 mois du bébé 5 dyades, souhait d'étendre par la suite à 15 places compte tenu de l'estimation des besoins Déroulé prévu et calendrier COPIL de suivi du projet débuté en février 2022 Recherche de locaux provisoires en cours (locaux Ville Evrard, rue Auguste-Poullain - négociations en cours) Recrutement personnel médical et cadre de santé (juin à septembre 2022) puis personnel paramédical (sept-décembre 2022) Travaux d'aménagement des locaux/mise aux normes (1er trimestre 2023) Ouverture UMB en hospitalisation de semaine (2ème trimestre 2023) Implantation définitive au CH de Saint Denis en 2025 Territoire cible : Seine Saint Denis, Seine-et-Marne (Réseau NEF), et Val d'Oise Indicateurs d'évaluation File active annuelle Durée moyenne de séjour Origine géographique des familles ; critères psycho-sociaux (précarité...) Profil diagnostique (codage CIM10) des situations Paramètres de la sortie d'hospitalisation et de l'orientation ambulatoire Proportion d'IP et de Placements à l'issue de l'hospitalisation
Acteur en responsabilité	Cheffe du service de psychiatrie périnatale du CH de Saint-Denis
Acteurs impliqués	Maternités du territoire, équipes de psychiatrie périnatale (liaison, mobile, ambulatoire, Hôpital de jour), psychiatrie adulte, structures sociales et petite enfance du territoire, ARS, réseau NEF
Ressources prévues	Financement <u>obtenu</u> dans le cadre de de la feuille de route « 1000 jours » en psychiatrie périnatale (Appel à projets ARS, Mesures nouvelles en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent 2021) : 1 000 000 € - Fonctionnement : 1 850 000 € par an - Investissement : travaux 300 000 €, équipement 35 000 € Manque de foncier dans le secteur pour accueillir l'Unité

Numéros des fiches-actions PTSM correspondantes	9.3.3 Prendre en charge des troubles sévères 9.3.4 Prendre en charge des troubles aigus 9.4.1 Renforcer la prise en charge globale des situations complexes
Description de l'action 3	Objectif : coordonner les acteurs du sanitaire, du médico-social et du social en psychiatrie périnatale. Création d'une Commission de psychiatrie périnatale rattachée à la CPT93 La nouvelle Commission de psychiatrie périnatale, rattachée à la Communauté psychiatrique du territoire 93 à l'image de la Commission de pédopsychiatrie, vise un triple objectif : 1/ Instiguer une approche territoriale pour structurer l'offre de soins, assurer le suivi des divers projets, renforcer les partenariats à l'échelle départementale et les structures d'appui (réseau de périnatalité, structures de recours) dans le long-terme. 2/ Offrir un espace d'échange et de concertation régulier pour les équipes psychiatriques en périnatalité à l'échelle du département, avec une représentation à part égale des pédopsychiatres et des psychiatres adultes, ainsi renforçant les liens entre la pédopsychiatrie et la psychiatrie adulte. 3/ Renforcer les liens entre le réseau NEF et les acteurs du médico-social et du social et tous les services de psychiatrie périnatale du département. Encourager l'ASE93 à participer aux réunions du réseau de périnatalité NEF (Naître dans l'est francilien) 1/ Inviter l'ASE et la CRIP93 de manière permanente aux réunions du groupe de travail Psychopathologie Périnatale du réseau NEF afin de renforcer les liens entre la protection de l'enfance et les acteurs de périnatalité du territoire. 2/ En outre, pour s'assurer d'une coordination optimale entre acteurs du sanitaire, médico-social et social en périnatalité dans le département, un membre de la coordination du réseau NEF aura la possibilité de siéger aux côtés des pédopsychiatres et psychiatres adultes dans la nouvelle Commission Psychiatrie Périnatale. Déroulé prévu et calendrier Juin 2022 - Proposition de création d'une Commission de psychiatrie périnatale rattachée à la CPT93 par le groupe de travail Périnatalité du PTSM93. Septembre 2022 – Adoption de la création de la Commission de psychiatrie périnatale au sein du Collège médical de la CPT93. Octobre-Novembre 2022 – Définition des modalités de fonctionnement et de la temporalité des réunions ; sollicitation des membres de la Commission. Janvier 2023 – Lancement de la Commission de psychiatrie périnatale Territoire cible : Seine Saint Denis Indicateurs d'évaluation : Nombre de réunions par an Nombre de participants et de structures représentées aux réunions Nombre de projets collaboratifs

Acteurs en responsabilité	Coordination par le réseau NEF Chefs de service de psychiatrie périnatale
Acteurs impliqués	CPT-93, psychiatres de périnatalité, CD-93, ASE-93, ARS
Ressources prévues	<u>Droit commun</u>
Numéros des fiches-actions PTSM correspondantes	9.1.2 Définir l'offre en psychiatrie périnatale au sein de sous-territoires fonctionnels 9.1.3 Renforcer la collaboration entre les différents acteurs médico-psycho-sociaux 9.2.3 Évaluer chaque situation pour faciliter les orientations

Personnes âgées

Thématique Personnes âgées	Mieux prendre en charge les problèmes de santé mentale chez les personnes âgées
Catégories	Public : 60 ans et plus Thématique : Personnes âgées
Cadrage régional	3 actions prioritaires sont définies : -élargir le territoire couvert par les EMPSA (Équipes mobiles de psychiatrie du sujet âgé), avec des missions de repérage et d'orientation pour atteindre 100 % du territoire régional : une mission a été confiée par l'ARS d'Île-de-France en 2022 au Centre de ressource régionale de psychiatrie du sujet âgé (CRRPSA) pour réaliser un état des lieux quantitatif et qualitatif du déploiement des EMPSA et formuler des propositions d'action. -améliorer l'accueil en EHPAD de résidents avec des troubles psychiatriques, par l'ouverture de 3 unités spécialisées pour ces résidents, avec un modèle de prise en charge à construire en lien très étroit avec les structures de secteur. Sont en particulier à définir, dans le cadre d'une convention, les modalités de suivi psychiatrique des résidents par le secteur, les possibilités d'hospitalisations séquentielles dans un objectif de répit, les possibilités d'hospitalisation en urgence, la formation du personnel. -décliner ensuite ce modèle au sein des structures assurant le maintien au domicile (SSIAD) dans le cadre du virage domiciliaire.
Justification de l'action	Il s'agit de différencier d'une part les personnes âgées qui développent des troubles liés à la santé mentale (syndrome de Diogène, dépression, etc) et d'autre part les personnes porteuses de pathologie psychiatrique vieillissantes, dont le risque de précarité s'exacerbe ; les premières sont suivies en gériatrie, les secondes dépendent du secteur psychiatrique. Dans les 2 cas, les situations deviennent vite complexes, associant pathologies chroniques et troubles du comportement, avec une évolution insidieuse ; elles nécessitent l'articulation de nombreuses interventions par des acteurs pluri-institutionnels. En outre, la difficulté récurrente dans certaines situations de différencier besoins en psychiatrie ou en gériatrie entraîne parfois un défaut de prise en charge.

Description de l'action 1	Objectif : développer l'action des équipes mobiles psychiatriques du sujet âgé (EMPSA) - Renforcer les trois équipes EMPSA existantes en Seine-Saint-Denis - Favoriser les téléconsultations quand c'est possible et adapté. - Couvrir les zones blanches de la Seine Saint Denis soit par la création d'une nouvelle équipe EMPSA, soit par l'extension du territoire couvert par les équipes actuelles. À prévoir : recueil structuré en ligne des rapports d'activité
	Déroulé prévu et calendrier : en cours - 3 équipes actuellement déployées en Seine-Saint-Denis (Aulnay, Bondy et Aubervilliers) - Mission régionale pour la rédaction d'un référentiel commun et l'identification des besoins, avec mise à jour du répertoire et de la cartographie : été 2022 suivi d'un appel à candidatures (AAC) en décembre 2022. - Animation des équipes pour un partage d'expérience à mettre en place Dossiers envoyés pour l'AAC au T4 de 2022 afin de couvrir les zones blanches (secteurs de l'EPS Ville-Evrard) : - Nord-Ouest - Secteurs G01, G02, G03, G04, G06 : renforcement de l'équipe sous-dotée d'Aubervilliers avec redéploiement pour un territoire de 10 communes / 455 000 habitants - Centre - Secteurs G05, G10, G11, G12, G13 : 10 communes / 465 000 habitants - Sud-Est - Secteurs 93G9, 93G15, 93G16 et 93G18 : 11 communes / 324 000 habitants.
	Territoire cible : département de la Seine-Saint-Denis
	Indicateurs d'évaluation - Nombre d'interventions en EHPAD dont nombre de téléconsultations - Nombre d'interventions en ville dont nombre de téléconsultations - Nombre de communes bénéficiant des interventions
Acteurs en responsabilité	ARS d'Île-de-France Secteurs psychiatriques
Acteurs impliqués	Équipes psychiatriques et gériatriques du territoire Groupe de travail Personnes âgées-santé mentale piloté par le DAC 93-Nord (Dispositif d'appui à la coordination).
Ressources prévues	CHI Robert Ballanger : Financement historique via la DAF en psychiatrie. Initialement en 2018 pour le CH Robert-Ballanger : 232 644 € de fonctionnement/an + 30 451 € d'investissement (véhicule et mobilier). <u>Depôt de candidature</u> dans le cadre de l'AAC EMPSA 2022-23 (en cours au T4 2022/ T1 2023) pour couvrir des zones blanches en Seine Saint Denis : - Nord-Ouest – Budget de fonctionnement 363 755 € /an - Centre – Budget de fonctionnement 428 476 € /an - Sud-Est - Budget de fonctionnement 362 875 € /an Les dépenses d'investissement seraient prises en charge par Ville-Evrard.

Numéro de fiche-action PTSM correspondante	4.2.2 Couvrir tout le territoire en équipes mobiles du sujet âgé
Description de l'action 2	Objectif : renforcer l'offre en lits de géro-psycho-psychiatrie Création d'une unité psycho-gériatrique (UPG) à la place de 20 places de l'EHPAD actuel au site Casanova du CH Delafontaine à Saint-Denis, avec la possibilité de recevoir des personnes de l'ensemble de la Seine Saint Denis. Transfert des résidents actuels : une partie en USLD, une autre dans les EHPAD de la filière gériatrique.
	Déroulé prévu et calendrier prévisionnel Dans l'attente de l'ouverture des 20 nouvelles places, une équipe mobile du CH interviendra dans les résidences autonomie (gestion par le Conseil départemental) et au domicile des personnes résidant dans le quartier Franc-Moisin (quartier inclusif 93). La direction du CH va formuler une demande de transfert d'autorisation, ainsi que le plan de continuité de l'activité dans l'attente de l'installation des 20 places à l'Ehpad public Constance-Mazier (surcoût d'investissement à prévoir). Avril 2023 : fermeture des 20 lits d'EHPAD et transfert des résidents Avril 2024 : ouverture de l'UPG
	Territoire cible - Plaine Commune ; dans l'attente d'autres projets
	Indicateurs d'évaluation - Nombre de sujets âgés domiciliés dans le 93 et hospitalisés en géro-psycho-psychiatrie hors du 93 - Nombre de lits de géro-psycho-psychiatrie en Seine-Saint-Denis - Nombre de résidents en Seine-Saint-Denis hospitalisés en géro-psycho-psychiatrie dans le 93
Acteurs en responsabilité	Suivi par la DD-93 et le Conseil départemental
Acteurs impliqués	CH Delafontaine de Saint-Denis, EPS Ville-Evrard
Ressources prévues	<u>Droit commun</u> Surcoût d'investissement à définir pour l'installation des 20 places à l'Ehpad public Constance-Mazier
Numéro de fiche-action PTSM correspondante	4.2.1 Adapter le nombre de lits aux besoins du territoire
Description de l'action 3	Objectif : désigner des référents géro-psycho-psychiatriques dans les secteurs de psychiatrie générale, les former et animer leur réseau - Rédiger la fiche de poste du référent : son profil, son rôle, sa formation initiale/continue. - Si des professionnels des secteurs de psychiatrie se sont portés volontaires pour être référents géro-psycho-psychiatriques dans les 18 secteurs de psychiatrie adultes que compte le département, tous ne sont pas formés à cette spécialité. L'objectif est aujourd'hui de leur apporter un socle de connaissances afin qu'ils puissent

	devenir l'interlocuteur des psychiatres et des gériatres lorsqu'une situation géranto-psychiatrique se présente. - Favoriser leur partage d'expériences - Animer le réseau et mettre à jour la liste des référents.
	Déroulé prévu et calendrier : en cours d'organisation
	Territoire cible : département de la Seine-Saint-Denis
	Indicateurs d'évaluation - Nombre de Centres médico-psychologiques (CMP) avec un référent géranto-psychiatrie formé - Nombre de sollicitations du référent
Acteurs en responsabilité	DAC 93-Nord (Dispositif d'appui à la coordination) et groupe de travail Personnes âgées et santé mentale.
Acteurs impliqués	Secteurs psychiatriques et gériatres - en relation avec le Centre de ressources régional psychiatrie du sujet âgé (CRRPSA), un centre de référence pour la prise en charge pluridisciplinaire et spécialisée des troubles psychiatriques du sujet âgé
Ressources prévues	<u>Droit commun</u>
Numéros des fiches-actions PTSM correspondantes	4.4.2 Désigner des référents géranto-psychiatriques dans les secteurs de psychiatrie générale et animer leur réseau 4.3.2 Proposer aux référents géranto-psychiatriques des secteurs de psychiatrie une formation.
Description de l'action 4	Objectif : rédiger une charte de fonctionnement entre psychiatrie et gériatrie - Développer une culture commune en psychiatrie du sujet âgé dans le département en faisant travailler ensemble gériatres et psychiatres.
	Déroulé prévu et calendrier 1^{er} semestre 2023 - Groupe de travail déjà constitué - Identification collégiale par des gériatres et des psychiatres pour les éléments incontournables pour une bonne articulation. - Diffusion des informations sur l'offre de soins et les ressources du département aux membres du GT. - Diffusion de la charte
	Territoire cible : département de la Seine-Saint-Denis
	Indicateurs d'évaluation - Nombre de destinataires de la diffusion de la charte
Acteurs en responsabilité	DAC 93-Nord (Dispositif d'appui à la coordination) et groupe de travail Personnes âgées et santé mentale
Acteurs impliqués	Référents géranto-psychiatriques des secteurs psychiatriques, équipes mobiles psychiatriques du sujet âgé, équipes gériatriques et professionnels d'Ehpad, ARS

Ressources prévues	<u>Droit commun</u>
Numéros des fiches-actions PTSM correspondantes	4.1.1 Rédiger une charte de fonctionnement entre psychiatrie et gériatrie 4.1.2 Faire connaître les ressources du Département de Seine-Saint-Denis en psychiatrie et gériatrie (secteurs, équipes mobiles, filières gériatriques) aux acteurs du territoire

Logement-Hébergement

Thématique Logement- Hébergement	Renforcer l'accès et le maintien dans le logement avec accompagnement
Catégories	Public : personnes vulnérables atteintes de troubles psychiques Thématique : insertion, accompagnement Offre de soins ou de services :
Cad战略 régional	Un nombre croissant de personnes handicapées souhaite choisir son habitat et les personnes avec qui le partager. Elles expriment une forte demande d'aide, d'accompagnement et de services associés au logement, dans un environnement adapté et sécurisé qui garantisse conjointement inclusion sociale et vie autonome au domicile, dans un cadre préservant leur intimité et facilitant l'intervention des professionnels de l'aide à domicile et ou de services tels que des SAMSAH ou des SAVS. Cette nouvelle solution de logement adapté constitue une alternative à la vie à domicile et à la vie en établissement. Elle permet d'accompagner avec un logement individuel ou partagé qui dans ce second cas permet d'y vivre dans des espaces privatifs, tout en partageant des espaces communs et un projet de vie sociale.
Justification de l'action	Le logement est le premier facteur d'exclusion des personnes avec troubles psychiques. Il constitue la pierre angulaire de l'inclusion des personnes, de leur rétablissement et de leur qualité de vie en milieu ordinaire. Or, il est difficile pour un certain nombre de personnes en souffrance psychique, ou ayant une maladie psychiatrique d'accéder à un logement, classique ou accompagné. Dans un second temps, celles qui bénéficient d'un logement, peuvent rencontrer des difficultés à le conserver, risquant une éventuelle expulsion locative. Pour ces raisons, l'accès comme le maintien dans le logement doivent être traités ensemble. SAMSAH et SAVS nécessitent une orientation MDPH, et ne représentent à eux tous qu'un accompagnement de 200 à 250 personnes. Toutes les personnes. Toutes les personnes en situation de handicap psychique ne peuvent donc pas en bénéficier. Les SAAD ou SAMAD (service d'accompagnement et de maintien à domicile) psychiques pourraient venir renforcer l'offre s'appuyant sur la loi élargissant la PCH aide humaine pour les personnes handicapées psychiques. Cela nécessite cependant d'une coordination des acteurs : UNAFAM, élus municipaux, services de psychiatrie, bailleurs, acteurs du médico-social, MDPH.

Description de l'action 1	Objectif : accompagner le maintien dans le logement grâce à des équipes de liaison intersectorielle d'accompagnement entre habitat et soins (ELIAHS)
	Déroulé prévu et calendrier Octobre 2022 : groupe de travail pour monter le projet avec les partenaires concernés (AORIF ² , bailleurs sociaux, CHI Robert-Ballanger, EPS Ville-Evrard, ARS-93, Conseil départemental 93, MDPH, UNAFAM, Bol d'Air). Cadrage : nombre d'équipes, territoires ciblés, ressources nécessaires (Est Ensemble, Paris Terres d'envol, Grand Paris Grand Est). Montage du projet opérationnel avec les financeurs volontaires. 2023 : en fonction de la validation des budgets, signature de conventions partenariales et recrutement des équipes mobiles.
	Territoire cible : quartiers du département de la Seine-Saint-Denis ciblés en fonction des bailleurs engagés et de leur implantation (à définir).
	Indicateurs d'évaluation Nombre de portes ouvertes Nombre de suivis individuels Nombre de réorientations vers les services sanitaires et sociaux Nombre d'expulsions évitées
Acteurs en responsabilité	Conseil départemental 93, ARS, bailleurs sociaux
Acteurs impliqués	Secteurs psychiatriques, bailleurs sociaux, AORIF, DRIHL, ARS-93, UNAFAM
Ressources prévues	Financement à rechercher auprès des bailleurs, CD93, ARS93 et psychiatrie et à définir pour une équipe en Seine-Saint-Denis. Budget d'une équipe ELIAHS à Paris <u>à titre d'exemple</u> : hors pilotage, une équipe comporte 3 ETP (travailleur social, infirmier, psychiatre) et couvre 30 000 logements par arrondissement pour environ 150 000 €. Environ 1 200 entretiens et visites à domicile par an par équipe. Durée moyenne d'accompagnement : 8 mois.
Numéro de fiche-action PTSM correspondante	3.1.4 Pérenniser et faire connaître les expérimentations collaboratives d'accompagnement vers et dans le logement.
Description de l'action 2	Objectif : soutenir les collaborations entre les bailleurs sociaux, le médico-social et les acteurs de la santé mentale. - Plateforme logement et santé mentale portée par Plaine Commune Habitat ; les 2 coordinatrices vont être formées à être formateur PSSM (afin de former 200 gardiens et personnels d'accueil) - Identifier un référent santé mentale chez chaque bailleur social - Créer une plateforme commune inter-bailleurs - Convention entre le secteur 93-G10 (EPS Ville-Evrard) avec l'OPH Montreuillois, Sequens, l'UDAF, Vivre et Devenir, Auxi'life, MDPH Projet « De l'exclusion à l'inclusion : l'habitat inclusif avec le soutien d'une équipe d'accompagnement global des personnes atteintes de troubles psychiques sévères ». Réduction des hospitalisations par l'action de 2 équipes mobiles (secteurs 93-G10 et 93-G14) en lien avec

² AORIF L'Union sociale pour l'habitat d'Ile-de-France est l'association professionnelle au service des organismes de logement social d'Ile-de-France https://www.aorif.org/l_aorif/

	des intermédiaires locatifs et acteurs de réhabilitation psycho-sociale (RPS) + nombreux partenaires ; phase pilote amorcée. Projet transférable à d'autres secteurs et d'autres partenaires. Projet présenté et retenu dans le cadre du FIOP 2022.
	Déroulé prévu et calendrier : en cours
	Territoire cible : - Plaine Commune dans l'attente d'une extension à une plateforme inter-bailleurs - Est-Ensemble dans le cadre du FIOP 2022.
	Indicateurs d'évaluation : - Nombre de référents santé chez les bailleurs - Nombre de bénéficiaires - Nombre de réunions entre bailleurs et psychiatrie - Nombre de logements dédiés et baux glissants
Acteurs en responsabilité	Conseil départemental 93, ARS-93, UNAFAM 93
Acteurs impliqués	Secteurs psychiatriques, bailleurs sociaux, associations
Ressources prévues	Poste de la coordinatrice de la Plateforme financé par l'ARS Projet d'équipes mobiles des secteurs 93-G10 et 93-G14 : financement obtenu en 2022 pour 3 ans dans le cadre du FIOP : financement demandé 715 251 € pour 15.5ETP (390 882 € 93-G14 + 324 369 € 93-G10), psychiatres, IDEC, IDE, aides-soignants, éducateur, assistante sociale. Examiner l'opportunité de pérenniser le dispositif sur la base de l'évaluation externe à l'issue de la période des 3 ans.
Numéros des fiches-actions PTSM correspondantes	3.1.4 Pérenniser et faire connaître les expérimentations collaboratives d'accompagnement vers et dans le logement. 3.1.5 Désigner, identifier des référents « hébergement/logement » dans chaque institution afin de mieux calibrer les besoins et les moyens territoriaux. 3.1.6 Accompagner les acteurs de l'hébergement et du logement en ayant recours à des formations sur la santé mentale.
Description de l'action 3	Objectif : soutenir la création des projets des nouvelles résidences-accueil - Initier la création de nouvelles résidences-accueil en contribuant à l'élaboration d'une méthodologie pour un projet résidence-accueil. - Former un groupe de travail pour un accompagnement méthodologique aux projets résidence-accueil et à l'écriture des dossiers des projets. - Développer un plaidoyer auprès des maires et du préfet de région
	Déroulé prévu et calendrier : démarrage
	Territoire cible : cibler les territoires/villes qui sont prioritaires pour la DRIHL
	Indicateurs d'évaluation - Nombre de projets initiés - Nombre de partenaires impliqués

Contrat territorial de santé mentale de la Seine-Saint-Denis - CTSM93

Acteurs en responsabilité	DRIHL (Services Accès au logement et Financement), Conseil départemental 93
Acteurs impliqués	Préfecture, Vivre et Devenir, Œuvre Falret, UNAFAM 93, Bol d'Air, Logirep
Ressources prévues	<u>À définir</u>
Numéro de fiche-action PTSM correspondante	3.2.1 Ouvrir de nouvelles résidences-accueil.
Description de l'action 4	Objectif : soutenir l'habitat adapté avec accompagnement - Dispositif « Un chez soi d'abord (UCSA) afin de couvrir tout le département de la Seine Saint-Denis
	Déroulé prévu et calendrier : en cours de déploiement suite à un appel à projet en 2021 pour 100 personnes en Seine-Saint-Denis.
	Territoire cible : 13 communes (EPT Est-Ensemble et 4 communes de l'EPT Grand-Paris-Grand-Est)
	Indicateurs d'évaluation - Nombre de bénéficiaires : 100
Acteurs en responsabilité	Directrice du groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS) Un Chez Soi D'Abord Suivi par l'ARS-93 (département Prévention et promotion de la santé)
Acteurs impliqués	Partenariat entre l'EPSVE, l'Association Aurore, Interlogement-93, Hôtel Social et Prodes avec le soutien de l'ARS et de la DRIHL pour l'UCSA, UNAFAM-93
Ressources prévues	AAP national : <u>financement obtenu</u> à hauteur de 700 000 € pour le volet accompagnement sanitaire et médico-social sur des crédits ARS + 700 000 € par l'UD-DRIHL pour le volet social et l'intermédiation locative / location des logements, par an pour 100 personnes accompagnées, soit 14 000 € /locataire.
Numéros des fiches-actions PTSM correspondantes	3.1.1 Cartographier les structures d'hébergement par secteurs de psychiatrie adulte. 3.2.4 Suivre la mise en place des programmes plateforme départementale du « Logement d'abord » et « Un chez soi d'abord » en Seine Saint Denis. 3.2.5 Soutenir les associations pratiquant l'intermédiation locative.
Description de l'action 5	Objectif : développer des lieux de répit et séjours de rupture à destination des usagers de Seine-Saint-Denis
	Déroulé prévu et calendrier : recherche action avec pair-aidance dans l'objectif d'une ouverture en septembre 2023.
	Territoire cible : lieu de répit à la campagne pour tous les habitants de Seine-Saint-Denis porteurs de pathologie psychiatrique
	Indicateurs d'évaluation - Nombre de bénéficiaires - Nombre de lieux

Contrat territorial de santé mentale de la Seine-Saint-Denis - CTSM93

Acteur en responsabilité	La Trame
Acteurs impliqués	Mise en lien par l'ARS de La Trame et de l'Œuvre Falret pour un partage d'expérience.
Ressources prévues	<u>À définir</u> Explorer les possibilités de financement auprès des Mutuelles. Santé-Mentale-France donne aussi des chèques-vacances.
Numéro de fiche-action PTSM correspondantes	3.2.7 Développer les lieux de répit et de séjours de rupture à destination des usagers de Seine Saint Denis.
Description de l'action 6	Objectif : intégrer les enjeux relatifs à la santé mentale dans la nouvelle Charte départementale de prévention des expulsions locatives
	Déroulé prévu et calendrier Septembre 2022 : articuler les travaux du PTSM et ceux de la Charte (équipes de liaisons intersectorielles et échanges avec les bailleurs sociaux notamment), et a fortiori rapprocher les politiques de santé mentale et de prévention des expulsions. Intégrer le Point Conseil Budget (PCB) avec l'ADIL et la Banque de France. Octobre 2022 : mise en place d'un groupe de travail AORIF / CD93 sur la santé mentale dans le parc social dès l'automne 2022, dont les travaux seront intégrés à la Charte et suivi notamment dans ce cadre. Fin 2022 : signature de la charte révisée. La charte devra faire référence au PTSM. Elle devra intégrer des axes de travail sur la santé mentale dans certaines des fiches actions opérationnelles déclinant la stratégie départementale de prévention des expulsions.
	Territoire cible : Seine Saint Denis
	Indicateurs d'évaluation - Nombre d'actions engagées sur les deux thématiques (santé mentale et prévention des expulsions) - Nombre d'acteurs impliqués
Acteur en responsabilité	Conseil départemental 93
Acteurs impliqués	DRIHL (bureau prévention des expulsions), Préfecture, AORIF, bailleurs sociaux, CHI Robert-Ballanger, EPS Ville-Evrard, ARS, UNAFAM 93, Bol d'Air
Ressources prévues	<u>Pas de budget particulier.</u>
Numéro de fiche-action PTSM correspondante	3.1.1 Renforcer la coordination entre les acteurs de l'hébergement / logement adapté avec accompagnement et les équipes de psychiatrie.

Réhabilitation psychosociale

Thématique Réhabilitation psychosociale	Mettre en place des dispositifs et des pratiques orientés « rétablissement » et poursuivre activement le projet La Trame et Bol d'Air
Catégories	Public : personnes en situation ou à risque de handicap psychique Thématique : réhabilitation psychosociale Offre de soins ou de services Sanitaire : remédiation cognitive au secteur 93-G03 EPSVE, entraînement aux habilités sociales et remédiation de la cognition sociale au secteurs 93-G03 et 93-G05 (EPSVE), programmes d'éducation thérapeutique du patient aux secteurs 93-G16, 93-G03, 93-G13, Unité transversale d'éducation thérapeutique du patient UTET au secteur 93-G16 (EPSVE), Unité d'hospitalisation de 16 lits Paul-Sivadon au secteur 93-G09 (EPSVE), accompagnement des patients aigus des secteurs 93-G01, 93-G02, 93-G06 et 93-G13, Projet de Maison des usagers à Neuilly-sur-Marne (EPSVE). Médico-social : 5 SAMSAH, 7 SAVS, 21 ESAT, Un Chez Soi D'Abord, prestation Job Coaching de Iris Messidor, accompagnement dans le logement par Vivre et Devenir et AEDE. Social : 6 Groupes d'entraide Mutuelle (GEM) pour personnes en souffrance psychique et 1 GEM destiné aux personnes cérébro-lésées, La Trame et Bol d'Air.
Cadrage régional	L'un des axes du PRS 2 s'intitule « Agir pour des pratiques orientées rétablissement » (Axe 2). Cela passe par des projets personnalisés et leur réévaluation régulière, par le soutien des méthodes de réhabilitation psychosociales et remédiation cognitive, par l'accompagnement de proximité associant professionnels de santé et travailleurs sociaux, le développement des programmes d'éducation thérapeutique en santé mentale, le développement des interventions auprès des familles, l'inclusion par l'école et les loisirs pour les enfants. L'ARS appuie les dispositifs de parcours de proximité coordonné pour les personnes en situation ou à risque de handicap psychique. Ces dispositifs associent les professionnels de santé, les travailleurs sociaux, les personnes elles-mêmes et leurs proches aidants dès la définition du besoin. Plus spécifiquement : -un soutien peut être apporté aux projets présentés par les acteurs dans une logique territoriale pour développer l'offre de soins de réhabilitation psychosociale et de remédiation cognitive en proximité -des Plateformes territoriales de réhabilitation psychosociale de niveau 1 sont en cours de déploiement. Elles ont pour objectif de faciliter l'accès à ces soins pour les personnes concernées, dans le cadre de leur parcours de rétablissement, sur l'ensemble du territoire. En cible, il est souhaité une ou deux plateformes par département pour permettre une couverture homogène de la région. -une offre de niveau 2 reste à organiser (mission de diffusion de connaissance, appui, recherche, évaluation) Un groupe de travail régional fonctionne depuis février 2020. Ses travaux permettent de : - Formaliser une définition partagée du rétablissement et des soins de réhabilitation, d'où ressortent des critères de bonne pratique et d'évaluation des projets - Organiser une stratégie régionale de déploiement pour permettre l'accès de tous à ces soins

	- Accompagner la transformation en mettant des ressources d'appui à disposition des porteurs de projets et en organisant un accompagnement individualisé des équipes Par ailleurs, l'ARS soutient financièrement le projet La Trame, porté conjointement par la mutuelle La Mayotte et l'association A Plaine Vie, lequel est une plateforme d'inclusion citoyenne pour les personnes en souffrance psychique, leurs proches et les professionnels de santé du Nord-Ouest de la Seine-Saint-Denis. La plateforme a pour objectif d'accueillir, orienter et accompagner les personnes et leur entourage, afin de fluidifier les parcours de vie, contribuer à la résolution des situations complexes et mettre en place une politique d'inclusion sociale.
Justification de l'action	La plupart des actions constituant la réhabilitation psychosociale (RPS) ont montré leur efficacité notamment sur la conscience des troubles des patients, la prévention des rechutes, les performances cognitives et le bien-être dans la vie quotidienne des patients et de leur entourage.
Description de l'action 1	Objectif : valoriser et pérenniser les dispositifs d'accueil et d'accompagnement social pour les usagers en santé mentale avec ou sans reconnaissance de handicap (la Trame dans le Nord-Ouest 93, plateforme Bol d'Air dans le territoire de l'EPT Est Ensemble). La Trame Dispositif créé en 2017 à la suite d'une recherche-action menée entre 2014 et 2016 avec le laboratoire UTRPP de l'université Sorbonne Paris Nord. Les 6 missions de La Trame : - Accueil inconditionnel, information, orientation - Situations complexes avec l'utilisateur et le réseau - Actions de déstigmatisation vers le public dont une émission de radio - Valorisation du savoir expérientiel dans des activités collectives - Recherche-action continue - Interaction avec l'écosystème, par exemple participation à la rédaction du PTSM ou membre des copils de CLSM de son territoire Bol d'Air Dispositif créé par l'Unafam, sous l'impulsion des GEM de Montreuil, Bondy et Bobigny, membre de la plateforme CAIRE. L'équipe est pluri-professionnelle et travaille en réseau, par exemple avec l'ethnopsychiatrie du pôle Cristales de l'EPS Ville-Evrard. L'action d'accompagnement psychosocial, dénommée Passerelle, se déroule selon 3 axes : - Écoute et soutien : projet de vie - Coordination psycho-sociale : résoudre les ruptures de droits et de soins - Pair-aidance : par exemple préparer une consultation, plan de rétablissement, plan de crise, si envie projet professionnel + pair-aidance familiale ; pédagogie de l'erreur Hôpital de jour Bipôle-Falret à Saint-Ouen Parcours innovant de psychoéducation et de réhabilitation psycho-sociale en 12 semaines par une équipe pluridisciplinaire, sans obligation de déclaration de handicap. Si l'efficacité a été prouvée, au cours d'une expérimentation en Bretagne comme par Bipôle entre 2018 et 2020, le modèle économique doit être mixte, associant financements sanitaire, médico-social et social, pour être équilibré. Les « anciens » ont créé une association : le groupe « équilibre » ; certains sont devenus médiateurs en santé pairs. Déroulé prévu et calendrier de La Trame

Contrat territorial de santé mentale de la Seine-Saint-Denis - CTSM93

	<u>Suivi/Evaluation :</u> Septembre 2020 – Rapport de la Trame rendu à la CNSA et évaluation médico-économique du dispositif par le centre d'économie et de gestion Paris Nord Décembre 2021 – Rapport rendu à l'ARS dans le cadre du FIOP 2022 – Convention entre La Trame et l'EPSVE pour le portage des financements Fin 2022 – Évaluation finale du FIOP par l'ANAP avant arbitrage ministériel sur la pérennisation du financement.
	Territoire cible de La Trame : Nord-Ouest 93 Territoire cible de Bol d'Air : territoire Est-Ensemble
	Indicateurs d'évaluation de La Trame <u>Description qualitative et quantitative du public accueilli et évaluation de l'impact sur la qualité de vie des personnes accueillies et participantes :</u> Nombre de VAD et d'actions extérieures dans le cadre des accompagnements individuels Nombre de situations complexes prises en charge Nombre de personnes impliquées dans la participation à la pair-aidance collective au sein de la Trame Nombre de personnes accompagnées qui ont pu avoir accès à des droits, au soin, logement, travail/formation Nombre de structures en lien avec la Trame <u>Évaluation quantitative et qualitative des interventions, formations évènements, médias destinés aux grands publics, aux professionnels non spécialisés et aux habitants du territoire :</u> Nombre d'interventions extérieures dans le cadre de la mission recherche et déstigmatisation
Acteur en responsabilité	Équipes de La Trame et Bol d'Air Référents pour la santé mentale de l'ARS DD-93
Acteurs impliqués	GEM et Associations marraines, UTRPP Paris 13, EPS Ville-Evrard
Ressources prévues	Financement de La Trame pluriel : <u>Financement obtenu pour 3 ans en 2019 dans le cadre du FIOP :</u> 243 000 € /an ; reliquats des crédits utilisés jusqu'en 2022 FIR DOS pour 2022 : 32 682 € AAP ARS sur les Inégalités en santé : 200 000 € pour 2 ans (2022 et 2023) Subvention du Conseil départemental : 30 000 € en 2021, augmenté à 70 000 € en 2022 Politique de la Ville par la Préfecture : 21 000 € <u>Examiner</u> l'opportunité de pérenniser le dispositif sur la base de l'évaluation externe prévue à l'issue de la période de 3 ans. Financement de Bol d'Air <u>Financement obtenu pour 3 ans en 2021 dans le cadre du FIOP :</u> 175 000 € /an pendant 3 ans. <u>Examiner</u> l'opportunité de pérenniser le dispositif sur la base de l'évaluation externe prévue à l'issue de la période de 3 ans.
Numéros des fiches-actions PTSM correspondantes	2.4.1 Faire coopérer les acteurs de terrain et les acteurs de la recherche autour de recherches-action. 2.4.5 Impliquer les usagers dans le développement des dispositifs de rétablissement et d'inclusion sociale.

Description de l'action 2	Objectif : labelliser une équipe ressource et/ou un centre référent de RPS orienté rétablissement Les équipes de l'EPS Ville-Evrard et du CHI Robert-Ballanger, associées aux associations de La Trame et Bol d'Air, ont répondu à l'appel à projet lancé en 2021. https://www.iledefrance.ars.sante.fr/plateformes-de-rehabilitation-psychosociale La plateforme comporte 2 unités rattachées à l'EPS Ville-Evrard : - UNIRRE s'adresse à des personnes vivant avec des troubles psychiques sévères, adressées par l'ensemble des acteurs du territoire, et qui souhaitent bénéficier d'une prise en charge de RPS ; bilan d'évaluation en 6 à 8 semaines. - CAIRE 93 a pour objectif de permettre le développement de l'offre de soins et d'accompagnement en réhabilitation psychosociale dans le champ de la santé mentale en Seine-Saint-Denis. L'unité réalise des actions de coordination et d'animation territoriale, d'information, de formation et de recherche. Une phase pilote a été financée en 2019 par l'EPS Ville-Evrard. Interventions de RPS proposées - Remédiation cognitive : programmes CRT et ECo - Remédiation cognition sociale : Tom-Remed et EMC - Stimulation cognitive : en groupe avec Happy neurone ou en individuel - Entraînement aux habilités sociales : Dixitludo et Mickael's game - Psychoéducation des usagers : PRACS ; accompagnement dans les tâches de la vie quotidienne éducatrice - Psychoéducation des aidants : Bref - Activités à médiations : animales, escalade, sports collectifs, taekwondo, pêche, voile, éveil corporel, cuisine thérapeutique - Accompagnement social personnalisé - Entretiens motivationnels
	Déroulé prévu et calendrier 2021 : création de l'unité CAIRE-93 portée par l'EPS Ville-Evrard 2022 : lancement et fonctionnement du centre référent de réhabilitation psychosociale labellisé de la Seine-Saint-Denis avec deux équipes complémentaires, UNIRRE et CAIRE93 portées par l'EPSVE. - Recrutement de personnel ; formation au programme de remédiation cognitive - Rencontres des acteurs de RPS du territoire, communication - Organisation du Colloque « Rémission et Rétablissement : Quelle Réhabilitation Psychosociale ? » le 10 juin 2022 avec l'Université Paris 8 - Début de l'activité clinique d'UNIRRE en juillet - Création d'un répertoire/cartographie regroupant l'ensemble des acteurs de RPS en Seine-Saint-Denis et d'un site Internet - Mise en place d'une journée d'initiation à la RPS avec 56 personnes formées en 2022 - Bilan envoyé à l'ARS en décembre Demande de doublement du financement en 2023, car la plateforme de Seine-Saint-Denis est dotée d'une taille identique à celle de 2 plateformes « standard » réunies, afin d'ajuster l'offre aux besoins du département.
	Territoire cible : Seine Saint Denis

	Indicateurs d'évaluation – Nombre des communications sur la RPS – Nombre des personnels formés à la RPS – Nombre des structures proposant de la RPS – Nombre des colloques et journées grand public sur la RPS – Nombre des protocoles de recherche portant sur la RPS – Nombre d'usagers de la santé mentale bénéficiant de la RPS – Nombre de patients pris en charge à l'unité de réhabilitation – Nombre d'évaluations individuelles réalisées – Nombre de personnes ayant atteint une autonomie durable dans leur quotidien parmi les personnes ayant consulté à UNIRRE – Nombre de réhospitalisations des usagers après suivi RPS – Nombre de contractualisations avec des structures médico-sociales, en particulier des MAS et des FAM. – Taux de réussite des projets – Nombre et type d'études cliniques – Nombre de personnels de UNIRRE formés aux techniques RPS – Nombre d'aidants ayant bénéficié d'une activité – Nombre d'évaluations réalisées par des compétences spécialisées – Délai d'attente avant l'évaluation – Nombre de restitutions en présence de la personne – Délai moyen de transmission du courrier au médecin traitant – Nombre de neuropsychologues, ergo, orthophonistes présents dans l'année – Types d'activités disponibles – Analyse du parcours d'insertion et de la qualité de la vie – Avis des usagers et des aidants – Nombre de conventions signées et évaluées avec les partenaires Indicateurs relatifs à l'activité – Fréquence de sessions d'évaluation – Nombre de réunions de synthèse avec des partenaires extérieurs/an – Nombre de dossiers discutés/an – Nombre d'évaluations du handicap de la personne réalisée en inter champ – Nombre d'évaluation déléguées par la MDPH
Acteurs en responsabilité	Responsables UNIRRE et CAIRE93, EPSVE Directeur de projets Santé mentale de l'ARS d'Île-de-France
Acteurs impliqués	Centre de recherche clinique (EPSVE) Comité de pilotage de CAIRE-93 et UNIRRE
Ressources prévues	<u>Financement obtenu</u> en 2022 à hauteur de 400 000 € au titre de l'appel à projets RPS, dans le cadre de la labellisation d'un centre référent pour la réhabilitation psychosociale en Seine-Saint-Denis, répartis entre l'unité Caire (169 978 €) et l'unité UNIRRE (230 022 €). Coût total de la plateforme en année pleine 1 138 000 €, soit un écart actuellement non financé de 738 000 €. - Budget Caire-93 = 204 000 € - Budget Unirre-93. = 934 000 € <u>Besoin de financement</u> complémentaire pour poursuivre le déploiement sur l'ensemble du département à hauteur de 400 000€.

Numéros des fiches-actions PTSM correspondantes	2.1.1 Identifier les ressources principales de RSP et/ou orientées rétablissement. 2.1.2 Compléter l'identification des offres de RPS et/ou orientées rétablissement par des enquêtes. 2.1.3 Cartographier les dispositifs de RPS et/ou orientées rétablissement existants. 2.2.1 Constituer un groupe d'acteurs pour co-construire des indicateurs de la RPS et du rétablissement. 2.2.2 Elaborer une cartographie qualitative renseignant les champs d'action et réseaux des structures de proximité de RPS. 2.2.3 Diffuser la cartographie aux différents acteurs du territoire. 2.3.1 Mettre en place une équipe ressource et/ou un centre référent de RSP orienté rétablissement. 2.3.3 Etablir un plan d'action de fonctionnement en réseau pour les dispositifs de RSP et actions rétablissement du territoire.
---	--

Soins somatiques

Thématique Soins somatiques	Améliorer l'organisation des soins somatiques pour les malades psychiatriques
Catégories	Public : patients hospitalisés en psychiatrie, patients suivis en ambulatoire ou à temps partiel en psychiatrie, résidents des établissements sociaux et médico sociaux, personnes vivant à leur domicile, enfants et adultes avec handicap psychique et/ou mental et associé (sensoriel, moteur), troubles neurocomportementaux, troubles du spectre autistique, troubles envahissants du développement, déficience intellectuelle, handicap associé, polyhandicap ; personnes en situation de précarité Thématique : psychiatrie et comorbidités somatiques associées, accès aux soins somatiques et aux actions de préventions, précarité, handicap psychique et mental et handicap associé, autisme Offre de soins ou de services : médecine générale et spécialisée, odontologie, soins paramédicaux, pharmacie clinique, dispositifs de préventions et d'amélioration de l'accès aux soins
Cadrage régional	Les malades psychiques chroniques ont une espérance de vie diminuée de 5 à 10 ans, selon les études, du fait de facteurs combinés : mauvaise observance, difficultés relationnelles, pauvreté, iatrogénie, etc. Les efforts pour améliorer la prise en charge somatique en établissement de santé de ces personnes seront poursuivis. La priorité doit porter sur la continuité du suivi par un médecin traitant, sur l'accès aux campagnes de dépistage, sur la santé bucco-dentaire, sur la prise en charge des comorbidités addictives et sur l'accès des handicapés à des bilans périodiques et aux soins techniques. Le Ségur de la santé, en particulier via la mesure 31 visant à renforcer les psychologues en centres de santé et maisons de santé pluridisciplinaires, permet d'identifier des structures ayant un intérêt pour les questions de santé mentale. Les projets des CPTS sont également un vivier de repérage d'intérêt des structures de ville pour cette problématique. D'autres structures peuvent enfin être identifiées au niveau du territoire. Une fois ces structures repérées, différentes expériences sont en cours dans la région pour identifier les modalités de travail les plus efficaces et les plus adaptées à la situation des personnes souffrant de troubles

Contrat territorial de santé mentale de la Seine-Saint-Denis - CTSM93

Justification de l'action	Diminuer la morbidité et la mortalité des personnes suivies en secteurs de psychiatrie – adultes et enfants et des personnes en situation de handicap psychique et mental des établissements médico sociaux, en améliorant le suivi somatique et le parcours de soins somatiques et de prévention.
Description de l'action 1	Objectif : garantir l'accès aux soins somatiques des personnes suivies en psychiatrie ou en établissement médico-social et le fonctionnement du pôle Cristales. ▪ Garantir un accès aux soins facilité et adapté à la nature des besoins et des facteurs de risque identifiés, du handicap ▪ Améliorer le parcours de soins somatiques des personnes suivies en psychiatrie et en établissement médico-social ▪ Permettre la réalisation d'évaluation somatique et soins bucco dentaires ; la consultation en ville est impossible du fait de la pathologie et des signes associés (agitation, angoisse, trouble du comportement) - Handiconsult ▪ Consolider le suivi médical somatique par un programme de prévention et d'éducation à la santé personnalisé, axé sur les facteurs de risque repérés ▪ Permettre la réalisation du suivi des maladies organiques associées ▪ Surveiller la iatrogénie médicamenteuse ▪ Développer et promouvoir la prévention au bénéfice des personnes en situation de handicap, des soignants, des aidants et des familles Déroulé prévu et calendrier Le pôle Cristales de l'EPS Ville-Evrard (VE) fonctionne déjà Territoire cible : département de la Seine-Saint-Denis et autres départements pour Handiconsult Indicateurs d'évaluation Rapport d'activité Handicap avec indicateurs définis dans la convention avec l'ARS Indicateurs d'activités du service de soins somatiques : nombre de consultations et d'actes réalisés avec codification CCAM ; recueil annuel par le Département d'information médicale
Acteurs en responsabilité	Cheffe de pôle Cristales EPSVE Direction des finances, EPSVE
Acteurs impliqués	ARS-93, EPSVE
Ressources prévues	Le pôle Cristales est actuellement <u>financé</u> ; à titre indicatif, charges d'exploitation en 2022 = 2 637 000 €. <u>Financement obtenu</u> sur le FIR à hauteur de 300 000€ par an depuis 2020 versés à l'EPS Ville-Evrard par l'ARS pour Handiconsult, dont 27 000 € sont reversés à la MAS <u>Examiner</u> l'impact du nouveau modèle de financement de la psychiatrie dans le financement du pôle Cristales à partir de 2023.
Numéros des fiches-actions PTSM correspondantes	5.1.1 Compléter l'offre de soins somatiques du pôle Cristales avec l'ouverture d'un hôpital de jour dédié aux soins somatiques. 5.1.2 Pérenniser les financements de la consultation Handicap du pôle Cristales.

	5.4.4 Améliorer le suivi somatique cardio vasculaire et métabolique des patients suivis par le secteur
Description de l'action 2	Objectif : favoriser la formation et la montée en compétence des jeunes professionnels. Sensibiliser et former les jeunes professionnels afin de déstigmatiser les maladies psychiques et mentales et améliorer l'accès et la prise en charge somatique. Le service de soins somatiques « Spécialités et médecine polyvalente » dispose d'un agrément en médecine générale mais les postes d'internes ne sont pas mis aux choix depuis plusieurs années consécutives : le service permet d'accueillir et de former des internes en médecine générale à la fois au sein du service de consultations de médecine générale et au sein de notre Handiconsult. Thématique : comorbidités somatiques associées aux pathologies psychiatriques, accès aux soins somatiques et aux actions de préventions, précarité, handicap psychique et mental et handicap associé, autisme Objectifs de formation - L'acquisition d'une démarche clinique rigoureuse et le développement et la consolidation d'un acquis en termes de démarche clinique (sens observationnel), centrée sur une complémentarité entre les diverses disciplines (difficultés propres et spécifiques à la prise en charge des malades psychiques et mentaux, complexifiée par les situations de handicap) - L'élaboration d'une démarche thérapeutique en complémentarité clinique et pharmacologique alliant les difficultés de compliance au suivi et au traitement, l'iatrogénie et les interactions médicamenteuses - La déclinaison dans les démarches préventives et d'éducation à la santé (nutrition, addiction, lutte contre la sédentarité) en psychiatrie - La construction progressive d'une identité de médecin généraliste dans ses dimensions relationnelles, cliniques et éthiques. - Un apprentissage spécifique au travail de médecine de liaison et d'interface La connaissance des organisations en psychiatrie et la place du médecin généraliste traitant au sein du secteur psychiatrique - La connaissance des pathologies psychiatriques et des prises en charges spécifiques Obtenir une dérogation pour recevoir des internes en médecine générale au pôle Cristales, EPS Ville-Evrard (VE)
	Déroulé prévu et calendrier : Semestres d'internes
	Territoire cible : département de la Seine-Saint-Denis et autres départements pour Handiconsult (204 établissements médico sociaux partenaires en provenance de l'Île de France).
	Indicateurs d'évaluation Satisfaction des internes / recueil sur les choix de stage sur le site dédié
Acteurs en responsabilité	Chef de pôle Cristales EPSVE Direction des finances, EPSVE
Acteurs impliqués	ARS-93, EPSVE

Ressources prévues	<u>Demande</u> : bureau équipé pour l'interne (poste informatique, accès à la bibliographie) participation aux actions de formations et staffs cliniques sur sites d'UHTP, CMP, services de spécialités et médecine polyvalente
Numéros des fiches-actions PTSM correspondantes	5.5.3 Favoriser les stages des étudiants en santé, externes et internes de médecine générale au sein des UHTP, CMP et services de soins somatiques 5.3.2. Dans le cadre de la mise en place des CPTS, faciliter les rencontres entre psychiatres et généralistes

Recherche-Formation

Thématique Recherche-Formation	Renforcer la recherche et la formation en santé mentale de l'ensemble des professionnels du sanitaire, du médico-social et du social, en recourant à des organismes reconnus
Catégories	Public : professionnels en santé mentale du sanitaire, du médico-social et du social Thématique : recherche et formation Offre de soins ou de services :
Description de l'action 1	Objectif : former les référents de psychiatrie du sujet âgé en secteur psychiatrique. Lors du diagnostic territorial, il a été envisagé de mettre en place dans chaque secteur psychiatrique un référent géro-psycho-geriatrie, référent pour les équipes qui prennent en charge les personnes âgées étiquetées psychiatriques. Cette désignation compléterait le dispositif des équipes mobiles géro-psycho-geriatrie du territoire. S'est posée alors la question de leurs missions et leur formation. Il existe une gamme des formations au sujet de la psychiatrie du sujet âgé (géro-psycho-geriatrie) et de la coordination des soins pour les personnes âgées accessible en Île-de-France, avec un engagement gradué en termes du temps pour les professionnels. Certaines de ces formations sont diplômantes et nécessitent un engagement conséquent et parfois la validation d'un stage ; d'autres sont plus courtes ; plusieurs sont accessibles à distance. D'autres encore s'organisent de façon récurrente et permettront aux référents en psychiatrie du sujet âgé de s'intégrer dans des réseaux de géro-psycho-geriatrie au niveau régional et national: - DU Géro-psycho-geriatrie (Sorbonne Université) – 137h à distance - DU Psychiatrie du sujet âgé (Université Paris Cité) – 103h + stage - DU Unités spécifiques Alzheimer (Université Paris Cité) – 102h - DU Personnes âgées – Réseaux de soins – Prise en charge institutionnelle (Université Sorbonne Paris Nord) – 90h + stage - Formation Action sociale en santé mentale - FASSM (EPS Ville-Evrard), avec une journée de formation sur la géro-psycho-geriatrie – 49h - Congrès annuel de la Société francophone de psychogériatrie et de psychiatrie de la personne âgée (SF3PA) – 2 journées - Journée de formation sur la géro-psycho-geriatrie offerte indépendamment de la FASSM (DAC Nord) – 1 journée

Contrat territorial de santé mentale de la Seine-Saint-Denis - CTSM93

	- Journées thématiques annuelles du Centre de ressource régional de psychiatrie du sujet âgé (CRRPSA) – 1 journée - Colloque annuel des Équipes mobiles de psychiatrie du sujet âgé d'Île-de-France (EMPSA) – 1 journée - Webinaire de la géro-psycho- (Sorbonne Université) – plusieurs sessions thématiques de 3h dans l'année - Webinaire de la rentrée (SF3PA) – 1h30 en Septembre
	Déroulé prévu et calendrier : permanent
	Territoire cible : département de la Seine-Saint-Denis
	Indicateurs d'évaluation Nombre de référents formés
Acteur en responsabilité	DAC 93-Nord
Acteurs impliqués	GCSMS Agora Seniors, FASSM (EPSVE), groupe de travail Personnes âgées – Santé mentale, référents en géro-psycho- des 18 secteurs de psychiatrie générale en Seine-Saint-Denis
Ressources prévues	<u>Droit commun</u>
Numéros des fiches-actions PTSM correspondantes	7.1.2 Mettre en place et soutenir une journée de géro-psycho- dans le cadre de la formation Action sociale et santé mentale (FASSM) 7.2.1 Développer des formations professionnelles avec des organismes reconnus en santé mentale : pour les référents de psychiatrie des personnes âgées (CRRPSA)
Description de l'action 2	Objectif : déployer la formation aux Premiers secours en santé mentale (PSSM) sur l'ensemble du territoire. Plusieurs acteurs institutionnels déploient la formation PSSM en Seine-Saint-Denis avec des stratégies complémentaires : Agence régionale de santé 93 : dans le cadre de sa mission de prévention et de promotion de la santé l'objectif de l'ARS est de former en priorité les acteurs associatifs de premier recours qui sont en contact avec un public vulnérable (centres sociaux, associations du secteur social, GEM, missions locales, gardiens d'immeuble des bailleurs sociaux, universités). Les formations PSSM financées par l'ARS ciblent les personnes qui ne peuvent pas bénéficier de la formation PSSM dans le cadre de leur formation professionnelle. Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) 93 : la formation PSSM sera déployée à partir de l'automne 2022 au sein de la Direction territoriale de la Protection judiciaire de la jeunesse via la programmation régionale pilotée par la Direction interrégionale PJJ d'Île-de-France. Quatre professionnels de la PJJ 93 sont déjà formés comme secouristes PSSM (mai 2022) et 41 autres sont en attente des sessions de formation organisées par la PJJ IDF. Conseil départemental (CD) 93 : les formations PSSM sont déployées depuis 2019 auprès de différents publics cibles : agents de parcs départementaux, agents d'accueil de communes et CCAS, gardiens d'immeuble des bailleurs sociaux. Pour 2022 et 2023, le CD poursuit son déploiement auprès des accueillants familiaux, gardiens d'immeuble des

	bailleurs sociaux et agents de circonscriptions et services d'aide à domicile. Education nationale (DSDEN) 93 : la formation PSSM est en cours d'organisation pour un déploiement à partir de la rentrée scolaire 2023, sur la base d'un état des lieux des « faits établissements » remontés par les écoles ou établissements scolaires. L'objectif est de toucher tous les personnels de l'académie.
	Déroulé prévu et calendrier Agence régionale de santé 93 : 2021 – Formations des 9 formateurs PSSM avec l'objectif de dispenser 3 formations par an en 3 ans (2022-2024). Première phase des formations des secouristes PSSM (168 personnes accréditées) 2022 – Formation des 4 formateurs PSSM avec l'objectif de dispenser 3 formations par an en 3 ans (2022-2024). Deuxième phase des formations de secouristes PSSM (minimum 360 et maximum 480 secouristes formés – 30 sessions de formation prévues). 2022-2023 – Déploiement de PSSM dans les Universités du territoire. Pour Paris 8 déploiement de PSSM dans le cadre du projet CAPSULE (coportage SSU P8 et UFR Psychologie) : organisation de la formation de 80 étudiants et personnels de l'université (75% d'étudiants) à être secouristes Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) et de 6 membres du comité de pilotage à devenir formateurs PSSM ; Pour Paris 13 : organisation des 4 formations des secouristes PSSM (16 personnes maximum par session) par le SSU et de la formation de 5 formateurs PSSM du SSU. Protection judiciaire de la jeunesse 93 : Mai 2022 – 3 éducatrices et 1 psychologue formés comme secouristes Septembre 2022 – Déploiement de PSSM au sein de la PJJ93 2022-2024 – financement pluriannuel de la MILDECA 1 session de formation secouristes (module PSSM Jeunes) pour 13 professionnels travaillant en direct avec les adolescents. 2 formateurs formés pour la DT PJJ93 dans le cadre des sessions de formation des formateurs PSSM organisées par la PJJ IDF. Conseil départemental 93 : 2019 : gardiens de parcs et agents de communes 2021 : gardiens d'immeuble 2022 : accueillants familiaux et gardiens d'immeuble 2023 : SAAD et agents d'accueil et travailleurs sociaux du CD Éducation nationale – DSDEN 93 : Premier semestre 2023 : choix des publics à former en priorité, des territoires, partenariat formateurs pour une mise en œuvre année scolaire 2023/2024
	Territoire cible : Seine-Saint-Denis
	Indicateurs d'évaluation Nombre de secouristes formés Nombre de formateurs formés Nombre d'institutions payant la formation à leurs agents
Acteurs en responsabilité	Chargée de mission pour la santé mentale, département Prévention et promotion de la santé à l'ARS-93 Direction de l'Autonomie, CD-93 Directrice du service de santé universitaire (SSU) Paris 13 Porteurs du projet CAPSULE Paris 8 (SSU P8, UFR Psychologie)

	Conseillère technique en promotion de la santé PJJ DT-93
Acteurs impliqués	Santé-Mentale-France (2021) Association Iri- Messor (2022) Université Paris 8 – SSU et UFR Psychologie (2022-2023) Université Paris 13 – SSU (2022-2023) Œuvre Falret (2023) Formateurs PSSM : UNAFAM, Convergences 93, GEM (La Trame et Bol d'Air), Directeur Santé de la municipalité de Livry-Gargan, coordinatrice du CLSM d'Aubervilliers, coordinatrice de la Plateforme santé mentale de Plaine Commune Habitat
Ressources prévues	ARS : 90 000 € en 2021 par l'ARS-93 à Santé Mentale France 90 000 € en 2022 par l'ARS-93 à Iris Messor 2023 – budget à déterminer Conseil départemental : 25 000 € en 2019, 2021 et 2022 avec Iris Messor. À partir de 2023 partenariat avec l'Œuvre Falret en plus d'Iris Messor.
Numéro de fiche-action PTSM correspondante	7.1.3 Déployer la formation Premiers secours en santé mentale (PSSM) dans l'ensemble du territoire.
Description de l'action 3	Objectif : former et sensibiliser les acteurs du territoire aux pratiques de RPS visant à l'inclusion et au rétablissement
	Déroulé prévu et calendrier Actions réalisées <u>2014-2019</u> : formation à la remédiation cognitive au sein de l'EPS Ville-Evrard. Cette formation a été intégrée par la suite au DU de Réhabilitation psychosociale ; elle est cependant réalisée à la demande pour les services qui sollicitent CAIRE-93. En 2022, une session a été réalisée pour 6 neuropsychologues. <u>Depuis septembre 2019</u> : ouverture du diplôme universitaire (DU) de Réhabilitation psychosociale orientée rétablissement en psychiatrie adulte à l'Université Paris 13. Depuis septembre 2021, le comité pédagogique est assuré par des membres de CAIRE 93. Trois promotions à ce jour, une quatrième promotion sera formée de Janvier à Mai 2023. <u>Depuis janvier 2022</u> : ouverture de la formation brève « Journée d'initiation à la réhabilitation psychosociale » au sein de l'EPS Ville-Evrard. Cette journée est ouverte aux personnes extérieures à l'hôpital. Deux journées réalisées à ce jour, une session supplémentaire en 2022 et trois en 2023 sont prévues. <u>Février 2022</u> : journée d'Initiation à la réhabilitation psychosociale à destination des étudiants infirmiers spécialisés en psychiatrie. De nouvelles sessions seront proposées chaque année. <u>2022</u> : projet de psychoéducation du pôle 93-G03 de l'EPS Ville-Evrard réalisé par CAIRE93. Ce projet consiste à structurer la psychoéducation dans les différentes unités du pôle et à proposer un plan de formation pour les équipes. <u>Juin 2022</u> : colloque « Rémission et rétablissement : quelle réhabilitation psychosociale ? » réalisé par CAIRE-93 et l'Université Paris 8. Offre de formation et actions à prévoir :

	<u>Initiation à la réhabilitation psychosociale</u> : 3 journées pour 20 professionnels par an, soit 60 professionnels de santé mentale du département par an ayant acquis une connaissance des concepts et de la posture de la RPS. <u>DU de réhabilitation psychosociale</u> : une session par an, soit 25 professionnels par an maîtrisant dix outils cliniques (évaluation, thérapies) de RPS. <u>Supervision</u> : dès janvier 2023, un échange de pratiques sera proposé pour les professionnels pratiquant la Réhabilitation psychosociale. Deux sessions par an, chacune pouvant accueillir 12 professionnels. <u>Plan de formation pour l'hôpital Robert-Ballanger</u> : dès 2023, un plan de formation spécifique sera proposé pour cet hôpital, dans l'objectif de l'ouverture d'un hôpital de jour centre référent de RPS. Le plan proposé contiendra une initiation à la RPS pour tous les responsables d'Unité fonctionnelle de psychiatrie de l'hôpital qui seraient volontaires, une Initiation à la RPS pour chaque professionnel du service concerné, l'inscription de deux professionnels de ce service par an au DU de Réhabilitation psychosociale, ainsi que la réalisation de deux sessions de supervision en visioconférence par an. <u>Vulgarisation scientifique</u> : le site internet de CAIRE-93 contiendra une page dédiée à l'information sur la RPS, sous la forme de vidéos. Dès le premier trimestre 2023, une vidéo sera publiée tous les trois mois pour informer ou sensibiliser le grand public à un concept, une pratique ou un service de RPS du département. <u>Manifestation scientifique</u> : tous les deux ans, CAIRE93 organise une manifestation scientifique en partenariat avec le monde universitaire. La prochaine manifestation scientifique aura lieu en juin 2024. <u>Formation des aidants</u> : projet de sensibilisation à la RPS pour les aidants du département, en partenariat avec l'UNAFAM93.
	Territoire cible : Seine-Saint-Denis
	Indicateurs d'évaluation Nombre de communications sur la RPS Nombre de personnels formés à la RPS Nombre de colloques et journées grand public sur la RPS
Acteur en responsabilité	Plateforme territoriale de réhabilitation psycho-sociale portée par l'EPSVE
Acteurs impliqués	Comité de pilotage CAIRE93, EPSVE, CHI Robert-Ballanger, Université Paris 8, Université Paris 13, Unité de recherche clinique (EPSVE), Formation permanente de l'EPSVE
Ressources prévues	Pas de ressources propres pour la formation. Formations financées dans le cadre de la Plateforme labélisée Réhabilitation Psychosociale 93 ; l'organisation des formations se fait sur le temps de travail de CAIRE-93. Le temps dédié à la formation pour les formateurs est rémunéré par l'organisme qui demande la formation.
Numéros des fiches-actions PTSM correspondantes	2.4.2 Former les acteurs du territoire aux pratiques de RPS visant à l'inclusion et au rétablissement. 2.4.3 Sensibiliser les professionnels et les usagers de la santé mentale du territoire au rétablissement et à l'inclusion. 6.3.4 Mettre en place un DU de RPS à Paris 13. 7.3.3 Développer la formation à la réhabilitation psychosociale.

Description de l'action 4	Objectif : renforcer les moyens de la formation Action sociale en santé mentale (FASSM). La FASSM répond au constat de grandes difficultés relationnelles entre le sanitaire et les institutions extérieures, aux difficultés de prises en charge communes entre des professionnels de structures différentes et à un besoin pour les partenaires de mieux connaître l'impact de la maladie mentale sur la vie des usagers. La formation se déroule au site Neuilly-sur-Marne de l'EPS Ville-Evrard, durant 6 jours, par sessions de 2 jours réparties en 3 mois, plus une journée spécifique en géro-psycho-éducation ajoutée en 2017, ce qui permet un temps de retour sur le terrain et d'appropriation des contenus entre les sessions. Les modules abordent l'organisation des soins en psychiatrie, les notions de base sur les troubles psychiatriques, discussion autour de situations de violence, le rôle de l'infirmier et de l'assistant social en psychiatrie, etc. Depuis 2020 le panel d'acteurs bénéficiant de la FASSM est élargi : acteurs du logement et de l'hébergement, mandataires, personnels de SAVS/SAMSAH, coordinateurs CLSM. La FASSM a pour objectifs la facilitation du travail partenarial entre les équipes de soins et l'extérieur, l'amélioration des prises en charges conjointes de patients, l'amélioration de la compréhension des situations, le renforcement des connaissances des réseaux existants (RESAD, CLSM), de l'organisation du soin et des pathologies mentales pour les professionnels du médico-social et du social et le repérage des difficultés des stagiaires. Déroulé prévu et calendrier Depuis 2005, plus de 250 personnes formées gratuitement grâce à la subvention annuelle accordée par l'ARS d'Île-de-France. 2020 : crédits supplémentaires accordés par l'ARS d'Île-de-France afin d'étendre les capacités d'accueil. Territoire cible : Seine-Saint-Denis Indicateurs d'évaluation Nombre de professionnels formés Par ailleurs une séance d'évaluation est menée dans chaque groupe par la coordination et le référent médical de la formation et un livret d'évaluation de la formation est rempli par chaque stagiaire.
Acteurs en responsabilité	Coordination de l'action sociale, EPSVE Comité pédagogique de la FASSM, EPSVE
Acteurs impliqués	Psychiatres, sociologues, assistants sociaux, IDE, éducateurs spécialisés de l'EPS Ville-Evrard et de l'extérieur (MDPH, CD, Hôpital le Vinatier (Lyon), Maisons des adolescents, ARS.
Ressources prévues	<u>Financement obtenu</u> : un groupe de formation coûte environ 5 000 € pour le paiement des intervenants et du fil rouge qui accompagne le groupe durant les 7 jours ; financé par l'ARS d'Île-de-France.
Numéros des fiches-actions PTSM correspondantes	7.1.1 Renforcer les moyens de la formation Action sociale et santé mentale (FASSM) 7.3.1 Mettre en place des formations en santé mentale conjointes au sanitaire, médico-social et social sur le modèle des DPC/DU/e-learning.

Description de l'action 5	Objectif : mettre en place un plan d'universitarisation de la psychiatrie et de la santé mentale en Seine-Saint-Denis PU-PH EPSVE-Paris 13 – Urgences psychiatriques : procédure en cours Chef de clinique / assistant EPSVE-Paris 13 : approuvé Créer une chaire d'épidémiologie en Psychiatrie-Santé mentale : dans le cadre de la mise en œuvre du PTSM-93, organiser un plaidoyer auprès du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, associant Nathalie Charnaux, doyenne de la faculté de médecine Paris 13, les PUPH Thierry Baubet (AP-HP) et Dominique Januel (EPSVE) avec l'ARS, afin de créer un nouveau poste de PU-PH en Seine-Saint-Denis.
	Déroulé prévu et calendrier : en cours
	Territoire cible : Seine-Saint-Denis
	Indicateurs d'évaluation Nombre des postes universitaires dans le département
Acteurs en responsabilité	Doyenne de la faculté de médecine de Paris 13 Référent de la discipline Psychiatrie, Faculté de Médecine Paris 13
Acteurs impliqués	Université Paris 13, Unité de recherche clinique de l'EPSVE, Conseil national des universités (CNU) pour la psychiatrie, CPT-93, Université Paris-Saclay, INSERM
Ressources prévues	<u>Droit commun</u>
Numéros des fiches-actions PTSM correspondantes	6.1.1 Mettre en place avec l'Université Paris 13, un plan d'action d'universitarisation de la psychiatrie en Seine Saint Denis 6.3.1 Créer une plateforme observatoire DIM santé mentale/épidémiologie
Description de l'action 6	Objectif : développer la filière recherche-formation des IDE en psychiatrie et santé mentale. 1. Création d'un groupe de travail départemental « Recherche en soins » avec la mission de promouvoir et développer la recherche en soins pluri-professionnelle (réadaptation, sciences infirmières, maïeutique), avec les objectifs suivants : - Recensement des infirmiers en pratique avancée (IPA) en psychiatrie et santé mentale dans le département - Partage des pratiques en recherche (présentation des protocoles, orientations des projets de recherche et développement des protocoles multicentriques). - Échange des informations et veille sur les appels à projet (AAP) et divers financements en recherche infirmière et paramédicale - Cartographie des formations, promotion des actions recherche-formation de l'EPS Ville-Evrard (sur la législation et la méthodologie en recherche clinique, les statistiques), et la formation continue en sciences infirmières. - Favoriser les doctorats en recherche infirmière - Revues des articles et protocoles de recherche par des pairs, soutien à la publication, écriture/relecture des articles en anglais. 2. Promotion de la filière IPA psychiatrie-santé mentale :

Contrat territorial de santé mentale de la Seine-Saint-Denis - CTSM93

	- Former des binômes psychiatres-IPA psychiatre pour des présentations sur l'identité professionnelle IPA au sein des Commissions médicales des établissements (CME). - Interventions auprès des Instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) du département (CHI Robert-Ballanger, EPS Ville-Evrard, CH Delafontaine et Institut de formation Théodore-Simon) pour promouvoir les perspectives de carrière en secteur de psychiatrie, infirmier ou IPA en santé mentale, auprès des futurs infirmiers.
	Déroulé prévu et calendrier Septembre 2022 : lancement de la construction du groupe de travail (GT) Recherche en soins. Février 2023 : définition des modalités de fonctionnement du GT (liste des invités, fréquence des réunions, pilotes). Courant 2023 : présentations auprès de tous les IFSI du département.
	Territoire cible : Seine-Saint-Denis
	Indicateurs d'évaluation Nombre de projets de recherche soutenus Nombre d'IPA en psychiatrie en Seine-Saint-Denis
Acteurs en responsabilité	Les pilotes du groupe de travail, IPA à l'EPS Ville-Evrard et à l'hôpital Avicenne (AP-HP)
Acteurs impliqués	LEPS Paris 13 – Responsable Master IPA psychiatrie-santé mentale Infirmiers IPA psychiatrie-santé mentale Infirmiers en service de psychiatrie Réseau des IFSI 93
Ressources prévues	<u>Droit commun</u>
Numéros des fiches-actions PTSM correspondantes	6.4.1 Développer la recherche infirmière en profitant notamment de la mise en place d'un CNU infirmier. 7.4.1 Soutenir et évaluer le développement d'IPA en psychiatrie dans chaque secteur.
Description de l'action 7	Objectif : diffuser une méthode d'évaluation qualitative auprès des équipes de recherche clinique Organiser un réseau des chercheurs afin de favoriser le partage d'expériences. Créer un séminaire. Assurer des supervisions de projet de recherche.
	Déroulé prévu et calendrier : groupe de travail en cours de constitution
	Territoire cible : Seine-Saint-Denis
	Indicateurs d'évaluation Nombre de personnes participant au groupe de travail Nombre de personnes participant au séminaires ou nombre de vues de webinaires
Acteur en responsabilité	Unité de recherche clinique à l'EPSVE dirigée par le Pr. Dominique Januel
Acteurs impliqués	Professionnels et usagers en psychiatrie
Ressources prévues	Déterminer les besoins

Numéros des fiches-actions PTSM correspondantes	6.3.2 Organiser une journée scientifique annuelle des équipes de recherche du 93 6.5.1 Mettre à disposition un listing des acteurs de la recherche (pour les acteurs souhaitant réaliser des évaluations dans leur structure). 6.5.2 Mettre à disposition des formations/méthodes pour permettre aux acteurs de terrain d'évaluer leurs programmes ou dispositifs.
---	---

Urgences psychiatriques

Thématique Urgences psychiatriques	Organiser la prise en charge des crises et des urgences
Catégories	Public : public des urgences psychiatriques Thématique : urgences psychiatriques Offre de soins ou de services :
Cad战略 régional	La prise en charge des patients atteints de troubles psychiatriques dans les services d'accueil des urgences (SAU) fait l'objet de nombreux signalements de situations indésirables. Le plus souvent, il s'agit de patients agités séjournant pour une durée plus ou moins prolongée dans un SAU faute de place dans l'établissement autorisé en psychiatrie qui a la charge du secteur correspondant au domicile du patient. Cette situation est délétère pour le patient lui-même, l'équipe du SAU ainsi que l'établissement d'accueil. Des difficultés sont également remontées en pré-hospitalier, pour l'intervention au domicile et le transport vers le SAU. Le projet régional de santé fixe comme objectif que chaque département dispose d'un schéma d'organisation des urgences psychiatriques à l'horizon 2022. Dans chaque territoire (au sens du PTSM), un groupe de travail dédié sur le sujet sera mis en place, avec participation du référent pour la santé mentale de la délégation départementale (DD) de l'ARS. L'appui logistique à ce groupe sera apporté par le coordinateur du PTSM, ce sujet relevant par décret des points à traiter par le PTSM. Ces travaux seront à articuler avec ceux de la feuille de route « zéro brancard ». Au niveau régional, un comité de pilotage régional est installé pour définir les pistes de travail, valider la boîte à outils destinée aux acteurs des territoires et suivre le déploiement.
Justification de l'action	L'accueil de patients en crise aux urgences psychiatriques est une étape dans le parcours du patient, largement influencée par l'amont et l'aval : - Prévention en amont par un meilleur suivi psycho-social et l'anticipation des crises, avec notamment la prévention de la récurrence de tentative de suicide - Risque en aval lié à la diminution des hospitalisations et raccourcissement de la durée des séjours, notamment en cas de troubles du comportement Trois actions prioritaires sont sélectionnées par le groupe de travail du PTSM93, en cohérence avec les stratégies nationale et régionale : - Favoriser des unités de séjour court aux urgences (CRUP) pour évaluer si la crise nécessite une hospitalisation ou une prise en charge rapide en ambulatoire.

	- Déployer le dispositif Vigilans dans une démarche intégrée de la prévention du suicide, avec une mobilisation des SAU - Disposer d'une unité à l'échelle départementale pour les patients présentant des troubles majeurs du comportement
Description de l'action 1	Objectif : adopter et mettre en place un schéma d'organisation des urgences psychiatriques dans le département de Seine-Saint-Denis. Une réorganisation des urgences psychiatriques a été mise en place en Seine-Saint-Denis (SSD), s'adaptant aux tensions de personnel, avec comme objectif de ne pas compromettre la qualité des soins. Ainsi en juin 2022, l'objectif prioritaire a été de limiter les lignes de gardes dans le département qui étaient au nombre de 12 avant l'épidémie de COVID. Quatre services d'accueil et d'urgence (SAU) comportant une équipe de liaison psychiatrique sont maintenus : - CH Delafontaine à Saint-Denis, renforcé par l'ouverture d'un CRUP. - CHI Robert-Ballanger à Aulnay-sous-Bois - CHU Avicenne à Bobigny, avec la création d'une unité fonctionnelle afin d'accueillir des internes. - CHI de Montfermeil La coordination entre secteurs de psychiatrie et urgentistes doit se poursuivre, afin d'adapter en concertation ce schéma au fil du temps. Ce groupe de travail aura notamment comme objectifs d'obtenir une dérogation afin de recevoir des internes aux urgences psychiatriques et de renforcer la prévention des crises. Créer une unité fonctionnelle aux services des urgences psychiatriques d'Avicenne (APHP) et de Montfermeil (GHT-GPNE) afin de pouvoir accueillir des internes dédiés à cette activité.
	Déroulé prévu et calendrier - Arrêt de la présence d'une équipe psychiatrique au SAU de Montreuil : médecins en 2019 et IDE en juillet 2022 - Ouverture de l'activité de liaison en journée au SAU de l'hôpital Avicenne à Bobigny en novembre 2021. Recrutement d'une équipes d'IDE de liaison pour la nuit, prévu en 2023 - Arrêt de la présence d'une équipe psychiatrique au SAU de l'hôpital Jean-Verdier à Bondy en juillet 2022 - Extension du service d'urgences psychiatriques du CH de Saint-Denis avec la création d'un Centre renforcé d'urgence psychiatrique et addictologie (CRUPA) proposant un dispositif gradué de prises en charges, associant accueil et orientation des familles, prévention des récidives, coordination et prise en charge de courte durée de la psychiatrie aigüe ; ouverture initialement prévue fin 2022 reportée au printemps 2023 par manque d'IDE.
	Territoire cible : Seine-Saint-Denis
	Indicateurs d'évaluation Délai d'attente aux urgences avant de trouver une place d'hospitalisation Taux d'hospitalisation après passage au SAU
Acteurs en responsabilité	Sous-commission des urgences du Collège médical de la Commission psychiatrique de territoire (CPT-93)
Acteurs impliqués	Tous les professionnels intervenant dans les services d'urgence accueillant des patients pour motif psychiatrique

Ressources prévues	<u>Droit commun</u>
Numéros des fiches-actions PTSM correspondantes	10.2.1 Réorganiser les SAU sur la base d'une évaluation des dispositifs actuels. 10.3.2 Systématiser les évaluations des indications d'hospitalisation aux urgences. 10.1.7 Proposer des stages en psychiatrie pour les externes et internes de médecine générale 10.2.5 Développer l'enseignement universitaire et post universitaire sur les urgences psychiatriques
Description de l'action 2	Objectif : déploiement de Vigilans dans le cadre de la stratégie nationale de prévention du suicide Dispositif national de recontact des suicidants durant 6 mois. Fiche d'inclusion à remplir au service d'accueil et d'urgence (SAU) avec information du patient, auquel est donné un numéro vert et une carte ressource. Vigilans ne se substitue pas au circuit classique de prise en charge, mais améliore l'accès à l'offre existante. Centre logistique et téléphonique commun au dispositif Vigilans de Paris, dans les locaux du GHU-Paris, afin de faciliter la réponse aux situations complexes et de mutualiser les ressources (dont le SI). 9h-17h du lundi au vendredi, à partir de 15 ans. Déroulé prévu et calendrier Constitution d'un comité de pilotage en octobre 2022. Mobilisation des centres partenaires, en premier lieu les SAU des CH Robert-Ballanger à Aulnay, Avicenne à Bobigny (AP-HP), Delafontaine à Saint-Denis et Montfermeil (prise en charge de 80% des suicidants). À organiser : optimisation des systèmes informatiques (SI) avec ajout d'une case TS (tentative de suicide) obligatoire dans le dossier des urgences et si oui faire apparaître l'inscription à Vigilans. Territoire cible : Seine-Saint-Denis Indicateurs d'évaluation Nombre d'appels – Nombre de patients différents appelés Taux de patients consultant aux SAU du 93 pour tentative de suicide signalés à Vigilans-93 (par SAU) = taux de pénétrance Répartition des patients adressés à Vigilans entre 1^{ère} tentative et récidive ; parmi ces derniers spécifier si déjà intégré au dispositif Vigilans Taux de 1^{er} rappel avec délai Taux de 2^e rappel avec délai Évaluation nationale conduite par Santé Publique France
Acteurs en responsabilité	Responsable de PsyLine (Vigilans et plateforme téléphonique Psy-Île-de-France en lien avec le 3114), GHU Paris Psychiatrie & Neurosciences. Responsable des urgences psychiatriques à Saint-Denis, EPSVE PH référente pour Vigilans93, poste partagé entre CPOA de Paris et Saint-Denis
Acteurs impliqués	COPIL Vigilans 75-93 : représentants des 4 services d'urgences psychiatriques (Saint-Denis et Montfermeil du secteur de Ville-Evrard, Avicenne de l'AP-HP et Robert-Ballanger), ARS DD-93

Contrat territorial de santé mentale de la Seine-Saint-Denis - CTSM93

Ressources prévues	<u>Acquis</u> : 2 IDE + mi-temps de cadre (partagé avec Vigilans-75) ; 317 000 € / an (financement pérenne de 300 000 € par le Ministère pour Vigilans-93) 2021 : 87 000 € (versés le 2 mai 2022) Crédits non reconductibles pour l'amorçage : 150 000 €
Numéro de fiche-action PTSM correspondante	10.3.4 Mettre en place et développer le dispositif de prévention des récidives.
Description de l'action 3	Objectif : disposer d'une unité dédiée aux malades difficiles UPID/USIP à vocation départementale Afin de pouvoir avancer dans ce projet, l'ARS IDF clarifie la stratégie nationale concernant les USIP, leur cahier de charges, et leur déploiement sur le territoire auprès du Ministère de la Santé. Déroulé prévu et calendrier prévisionnel : L'unité de soins intensifs psychiatriques (USIP) propose un cadre « contenant » pour des patients présentant des troubles majeurs du comportement ne pouvant être pris en charge dans des conditions satisfaisantes dans les services de psychiatrie générale. Elle a une vocation départementale. Unité d'hospitalisation à temps complet conçue pour recevoir, pour des séjours limités (2 mois max), des patients agités et perturbateurs résistants aux traitements, dont la prise en charge est provisoirement contre indiquée dans les unités d'hospitalisation de secteur (UHTP) mais qui ne relèvent pas pour autant d'un service pour malade difficile (UMD) (Guide de planification en santé mentale de 1987.) La première USIP a été créée dans les années 1970 aux États Unis. En France, on compte 13 USIP et plusieurs projets sont en cours. Chaque patient bénéficiera de : - Présentation du service, remise du livret d'accueil, - Présentation de la charte du patient hospitalisé, - Règlement intérieur de l'USIP, - Mise en œuvre du projet de soin individualisé, - Bilan de synthèse et préparation à la sortie Projet en cours Bâtiment de plain-pied implanté à la place du pavillon Bretagne sur le site de Neuilly-sur-Marne. L'hypothèse d'une structure plain-pied est la plus adaptée en termes de cohérence clinique mais également en termes de sécurité - 2 unités de 10 lits ainsi que 2 chambres d'isolement et une chambre médicalisée bariatrique - Superficie totale : 1 660 m² + 500 m² espaces extérieurs - Un sas individuel pour chaque chambre d'isolement - Un double accès pour les chambres - Sanitaires et douches en accès libre et fermeture - Espaces communs aux 2 unités de 10 lits : zone d'accueil et administrative / zone de vie mutualisée / zone commune - Les 2 unités ont accès à leur espace extérieur - Les chambres de soins en isolement (CSI) possèdent également leur propre espace extérieur en mode patio - La zone de vie mutualisée est en position centrale ce qui facilite son accès depuis les 2 unités - La logistique est implantée proche de la zone de vie mutualisée pour faciliter l'organisation (des repas notamment).

	L'établissement s'est engagé dans une démarche environnementale ambitieuse et le bâtiment atteindra le seuil E3-C2 du label E+C-. Ce projet est dévolu en marché global sectoriel de Conception Construction Aménagement Entretien et Maintenance (CCAEM). Le marché, conclu par dialogue compétitif, a été signé le 15 juin 2022. Après 8 mois de conception, les travaux dureront 15 mois. Début des travaux : printemps 2023. Livraison : fin 2024.
	Territoire cible : Seine-Saint-Denis
	Indicateurs d'évaluation - File active - Durée de séjour - Ré Hospitalisations - Formation personnels - Projets de recherche - Absentéisme Part des secteurs dans la file active
Acteurs en responsabilité	Chef de projet médical de l'EPSVE et cadre supérieur de l'USIP Réfèrent ARS : DOS IDF
Acteurs impliqués	Tous les responsables médicaux des 18 secteurs de psychiatrie de SSD
Ressources prévues	Aucune ressource prévue à la date de signature du CTSM93. A déterminer courant 2023 selon la stratégie nationale en matière d'USIP et le nouveau modèle de financement de la psychiatrie.
Numéro de fiche-action PTSM correspondante	10.4.1 Disposer d'une unité dédiée aux malades difficiles UPID/USIP à vocation départementale.

Attractivité territoriale

Thématique Attractivité territoriale	Renforcer l'attractivité de la Seine Saint Denis pour les professionnels
Catégories	Public : ressources humaines en psychiatrie Thématique : Attractivité Territoriale
Description de l'action	Objectif : renforcer l'attractivité des postes infirmiers en psychiatrie en proposant des logements sociaux ou de fonction. EPS Ville-Evrard : l'établissement dépose une expression de besoin pour cofinancer la construction des logements de fonction au sein de l'hôpital, et l'obtention des droits de réservation des logements sociaux via une convention signée avec CDC Habitat. Les trois autres établissements sanitaires avec de pôles psychiatriques (CHI Robert Ballanger, CH St Denis et APHP Avicenne) ont déposé une

	expression des besoins dans le cadre de l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancée en juillet 2022 par l'APHP.
	Déroulé prévu et calendrier : Appel à manifestation d'intérêt APHP en juillet 2022 Sollicitation de la Direction de l'EPSVE en octobre 2022 Dépôt d'expression de besoins en début décembre 2022 Convention avec CDC Habitat signée en décembre 2022.
	Territoire cible : département de la Seine Saint Denis
	Indicateurs d'évaluation Nombre d'infirmiers en psychiatrie bénéficiant d'une aide au logement
Acteurs en responsabilité	Directions hospitalières et ARS
Acteurs impliqués	Infirmiers en psychiatrie
Ressources prévues	<u>À définir</u>
Numéros des fiches-actions PTSM correspondantes	11.1.1 Augmenter le nombre de logements locatifs sociaux pour le personnel de psychiatrie du territoire. 11.1.2 Faciliter l'accès aux logements gérés par l'EPSVE (hôpital réservataire). 11.1.3 Faciliter l'accès aux logements internes à l'EPSVE pour les nouveaux arrivants du personnel médical.

Animation territoriale

Thématique Animation territoriale	Renforcer les acteurs de la coordination et de l'animation territoriale
Catégories	Public : institutions, professionnels et usagers de la psychiatrie-santé mentale Thématique : animation territoriale
Description de l'action 1	Objectif : pérenniser la Communauté psychiatrique de territoire (CPT) préfiguratrice Le décret 2016-1445 du 26 octobre 2016 relatif aux CPT propose un dispositif complémentaire des GHT. En effet il est basé sur le volontariat associant membres constitutifs publics et membres associés dont les projets communs sont scellés dans une convention constitutive, approuvée par l'ARS. L'esprit du texte lie les CPT à la création et à la mise en place des projets territoriaux de santé mentale, puisque ceux-ci conditionnent l'existence de ces communautés. Toutefois, "dans l'attente de la signature du contrat territorial de santé mentale, une communauté psychiatrique de territoire préfiguratrice peut être créée", précise l'article 2 du décret. Ainsi, la CPT-93 pré-figurative a vu le jour en 2018, par une Convention prenant fin en 2023.

	Dans le but de pérenniser la Communauté psychiatrique du territoire de Seine-Saint-Denis, une convention quinquennale, renouvelable, est préparée en même temps que le CTSM-93. La convention définitive de la CPT-93 retient deux instances : – Un collège médical (COMED) organisé de manière autonome en sous-commissions (pédopsychiatrie, urgences, recherche, périnatalité...) regroupant du personnel soignant. – Un comité opérationnel (COMOP), rassemblant les directeurs généraux et les présidents de CME des établissements publics du territoire. La nouvelle CPT-93 se chargera de poursuivre la mise en place de la Feuille de route Attractivité territoriale du PTSM-93.
	Déroulé prévu et calendrier : Octobre 2022 : reprise des réunions du Comité opérationnel de la CPT-93 Novembre 2022 : préparation de la nouvelle convention de la CPT-93 Décembre 2022 : signature de la convention CPT93
	Territoire cible : Seine Saint Denis
	Indicateurs d'évaluation Nombre de réunions par an Nombre d'actions ou projets collectifs
Acteurs en responsabilité	Président et vice-président de la CPT-93
Acteurs impliqués	Établissements sanitaires, ARS-93
Ressources prévues	<u>Droit commun</u>
Numéro de fiche-action PTSM correspondante	12.1.4 Pérenniser et renforcer la CPT préfigurative mise en place en avril 2018
Description de l'action 2	Objectif : renforcer les GEM existants et soutenir la création de nouveaux GEM dans le territoire La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, notamment ses articles 4 et 11, a prévu la création de groupes d'entraide mutuelle (GEM) pour personnes souffrant de troubles psychiques avec un cahier des charges et un financement, dans le cadre de conventionnement avec les Agences régionales de santé. Le groupe d'entraide mutuelle est fondé sur l'adhésion libre et volontaire des personnes à un projet de solidarité et d'entraide ouvert sur la cité ; les adhérents sont acteurs du projet du groupe, qu'ils définissent et font vivre ensemble, chacun y participant à la mesure de ses possibilités. Depuis les ont rejoints des GEM pour personnes cérébro-lésées ou avec troubles autistiques. En Seine-Saint-Denis, il existe actuellement : - 8 GEM pour personnes souffrant de troubles psychiques : Les-Envolées (créé en 2005) à Aulnay-sous-Bois, Horizon-Soleil (créé en 2018) à Bobigny, l'Ombragé-93 (créé en 2018) à Bondy, Le-Rebond (créé en 2017) à Epinay-sur-Seine, l'Abondance (créé en 2022) à Pierrefitte-sur-Seine, Les-gens-du-110 (créé en 2008) à Montreuil, l'Entre-temps (créé en 2006) à Saint-Denis et Pas-à-Pas à Saint-Ouen

	- 3 GEM pour personnes cérébro-lésées : Le-Canal (créé en 2019) à Pantin, Horizon-Soleil à Pantin et l'Astrolabe (créé en 2011) à Saint-Denis Afin de soutenir les GEM existants plusieurs pistes ont été agréées communément entre les GEM, l'ARS-93 et la coordination PTSM-93 : 1. Appuyer les GEM dans leur recherche de locaux convenables et abordables. Les locaux abordables sont difficiles à trouver, dans un contexte de tension immobilière à l'approche des Jeux olympiques (JO 2024) ; les baux commerciaux sont trop chers. Ils doivent être accessibles, à proximité des transports et aménagés, notamment pour les cérébro-lésés (rampes d'accès, etc). Il est possible de faire appel à une entreprise sociale de réinsertion pour les travaux. Les locaux doivent comporter des salles pour les activités, une cuisine et des sanitaires. En pratique ils sont souvent trop petits, limitant la participation aux ateliers qui sont pourtant très attendus. • Le GEM de Bobigny a la chance de bénéficier d'un pavillon avec jardin mis à disposition par la municipalité, sous condition de se charger des travaux de rénovation. • Le GEM d'Aulnay-sous-Bois bénéficie aussi d'un pavillon, mis à disposition par le centre hospitalier Robert-Ballanger en périphérie de son emprise (il n'est pas souhaité d'être hébergé au sein d'un hôpital). Il n'y a pas de loyer mais toutes les dépenses sont à la charge du GEM, par exemple la réfection de la toiture, ce qui correspond à un budget de près de 10 000€/an. • Tous les autres GEM (santé mentale-psychiatrie et cérébro-lésés) qui nécessitent un appui pour identifier des locaux abordables et propices à leur usage, transmettrons une demande au coordonnateur PTSM93. Le coordonnateur PTSM93 démarchera les communes, associations, bailleurs sociaux et autres acteurs du territoire pour trouver des locaux pouvant être mis à disposition aux GEM de manière pérenne et gratuite. 2. Effectuer une veille sur les AAP, AAC, AMI d'intérêt aux GEM. La référente pour la santé mentale de l'ARS-93 informera les GEM et les CLSM correspondants sur les opportunités de financement les concernant.
	Déroulé prévu et calendrier : Recherche de locaux pour les GEM : dès la signature du CTSM-93 début janvier 2023 et au fur et à mesure des demandes des GEM. Recherche de places pour assister aux JO : en cours pour l'ARS 93, prévue à la suite de la signature du CTSM93 pour le Comité d'Organisation des JO, et la Préfecture. Veille AAP : en cours
	Territoire cible : Seine Saint Denis
	Indicateurs d'évaluation Nombre de GEM avec locaux mis à disposition gratuitement Nombre de places JO 2024 offertes aux GEM
Acteurs en responsabilité	Animateurs GEM - Référent GEM ARS-93 - Coordinateur PTSM-93
Acteurs impliqués	GEM - ARS-93 – CLSM – Communes - Mutuelles
Ressources prévues	<u>Droit commun</u>

Contrat territorial de santé mentale de la Seine-Saint-Denis - CTSM93

Numéros des fiches- actions PTSM correspondantes	12.1.3 Renforcer les GEM existants 12.3.3 Soutenir le partenariat des actions des GEM et de l'Inter-GEM avec les dispositifs sanitaires, sociaux, médico-sociaux et socio-culturels du territoire.
--	---

Annexe 3 - Invitation à la signature du CTSM93



Saint-Denis, le 14 décembre 2022

Madame, Monsieur,

La loi n° 2016-41 du janvier 2016 de modernisation de notre système de santé prévoit en son article 69 l'élaboration, à l'initiative des professionnels de santé, de **Projets Territoriaux de Santé Mentale (PTSM)**, au sens le plus large, avec l'ambition d'unir les efforts des acteurs de santé mentale sur les territoires afin d'améliorer les parcours de vie des personnes rencontrant des difficultés psychiques.

Un décret du 27 juillet 2017 précise les modalités de cette démarche et définit trois grands objectifs :

1. Favoriser la prise en charge sanitaire, sociale et médico-sociale de la personne dans son milieu de vie ordinaire, en particulier par le développement de modalités et d'organisations ambulatoires.
2. Structurer et coordonner l'offre sanitaire, sociale et médico-sociale à destination des personnes atteintes de difficultés psychiques.
3. Déterminer le cadre de la coordination de second niveau et organiser des parcours de proximité.

Suite à l'adoption d'un Diagnostic Territorial pour la santé mentale en Seine-Saint-Denis le 15 novembre 2019, et l'adoption du **Projet Territorial de Santé Mentale Seine-Saint-Denis le 22 février 2021** par l'ARS Ile-de-France, un comité de pilotage a été formé pour piloter les travaux de contractualisation et la **préparation du Contrat Territorial de Santé Mentale (CTSM) de la Seine-Saint-Denis**, avec l'appui du coordinateur PTSM93. Au cours de l'année 2022 le CTSM93 a été rédigé sur la base des propositions prioritaires des acteurs, et une consultation des groupes de travail thématiques du PTSM93.

Les actions retenues sont ainsi proposées pour contractualisation à l'ARS Ile-de-France, et aux représentants des acteurs du territoire rassemblés dans le Comité de Pilotage PTSM93.

La signature du CTSM93 aura lieu le mercredi 18 janvier 2023 à 14h

au siège de l'ARS IDF (Immeuble Le Curve, 13, rue du Landy, 93200 Saint-Denis).

Nous vous sollicitons aujourd'hui pour inscrire votre engagement dans ces travaux et participer au Contrat Territorial de Santé Mentale à travers votre signature. Votre concours et votre expertise seront précieux dans cette dynamique au service de la population de notre territoire. Nous serions honorés de votre présence parmi les signataires du CTSM, qui soulignerait l'implication de votre institution dans le PTSM de la Seine-Saint-Denis.

La directrice de la délégation
départementale de Seine-Saint-Denis
de l'ARS Ile-de-France


Sylvaine GAULARD

Le coordinateur du Projet
Territorial de Santé Mentale de
Seine-Saint-Denis


Christos PANAGIOTOPOULOS

Annexe 4 – Liste de sigles

AAC : Appel à Candidatures

AAP : Appel à Projets

AMI : Appel à Manifestation d'Intérêt

ARS 93 : Délégation Départementale Seine-Saint-Denis, ARS IDF

ARS IDF : Agence Régionale de Santé d'Île-de-France

ASE : Aide Sociale à l'Enfance

CATTP : Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel

CD : Conseil Départemental

CDEF : Centre Départemental Enfants et Familles

CLS : Conseil Local de Santé

CLSM : Conseil Local de Santé Mentale

CMP : Centre Médico-Psychologique

COMED : Collège Médical (de la Communauté Psychiatrique de Territoire)

COMOP : Comité Opérationnel (de la Communauté Psychiatrique de Territoire)

CPT : Communauté Psychiatrique de Territoire

CRRPSA : Centre de Ressource Régional de Psychiatrie du Sujet Âgé

CSI : Chambre de Soins en Isolement

CTS : Conseil Territorial de Santé

CTSM : Contrat Territorial de Santé Mentale

DAC : Dispositif d'Appui à la Coordination

DAF : Dotation Annuelle de Financement

DD-93 : Délégation Départementale Seine-Saint-Denis, ARS IDF

DEF : Direction de l'Enfance et de la Familles, Conseil Départemental 93

DOS : Direction d'Offre de Soins, ARS IDF

DRIHL Île-de-France : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement.

DSP : Direction Santé Publique, ARS IDF

EHPAD : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

ELIAHS : Équipe de Liaison Intersectorielle et d'Accompagnement Habitat-Soins

EPSVE : Établissement Public de Santé mentale Ville-Evrard

EPT : Établissement Public Territorial

ETP : Équivalent Temps Plein

FIOP : Fonds d'Innovation Organisationnelle en Psychiatrie

FASSM : Formation Action sociale en santé mentale

FIR : Fonds d'Intervention Régional

FSEF : Fondation Santé des Étudiants de France

GCSMS : Groupement de Coopération Sociale ou Médico-Sociale

GEM : Groupe d'Entraide Mutuelle

HDN : Hôpital de nuit

HDJ : Hôpital de jour

IDE : Infirmier Diplômé d'État

IFSI : Instituts de Formation en Soins Infirmiers

IPA : Infirmier en Pratiques Avancées

MAS : Maison d'Accueil Spécialisée

MDA : Maison des Adolescents

MDPH : Maison Départementale pour les Personnes Handicapées

ODPE : Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance

PJJ : Protection Judiciaire de la Jeunesse

PSSM : Premiers Secours en Santé Mentale

PTSM : Projet Territorial de Santé Mentale

RPS : Réhabilitation Psycho-Sociale

SAU : Services d'Accueil des Urgences

SSD : Seine-Saint-Denis

SSU : Service de Santé Universitaire

TCA : Trouble des Conduites Alimentaires

TSA : Trouble du Spectre Autistique

UCSA : Un Chez Soi d'Abord

UHTP : Unité d'Hospitalisation Temps Plein

UNAFAM : Union Nationale de Familles et Amis de Personnes Malades et/ou Handicapées Psychiques

USIP : Unité de Soins Intensifs Psychiatriques

Annexe 5 : Avis du Conseil Territorial de Santé 93 sur le CTSM93

**CONSEIL TERRITORIAL DE SANTE
DE SEINE-SAINT-DENIS**

Christos Panagiotopoulos
Coordinateur Projet Territorial de Santé Mentale
Délégation Départementale Seine-Saint-Denis
Agence Régionale de Santé Ile-de-France
13, rue du Landy
93200 Saint Denis

Le 18 janvier 2023

Cher Monsieur,

Nous faisons suite à la présentation en Bureau (le 3 janvier 2023) et en plénière (le 11 janvier 2023) du Conseil Territorial de Santé de Seine-Saint-Denis du contrat territorial de santé mentale de la Seine-Saint-Denis (CTSM93).

Nous vous remercions pour la qualité et l'exhaustivité du travail réalisé ainsi que la présentation en instances. La santé mentale constitue pour le CTS 93 une priorité de santé publique au regard des besoins de la population. La richesse des nombreuses propositions formulées répond aux besoins immenses du territoire de la Seine-Saint-Denis. Nous avons conscience que ces engagements ne régleront pas une situation, aujourd'hui, difficile, mais ils sont un pas important dans l'amélioration de la prise en charge globale des pathologies mentales, dans toutes leurs dimensions. Ce travail n'a été possible que par l'esprit participatif et fédérateur qui a animé vos débats, aboutissant à ce contrat prometteur.

Le CTS 93 souhaite porter 3 sujets dans le cadre de la poursuite des travaux du CTSM93 :

1/ D'une part, la poursuite active des actions de la feuille de route **logement-hébergement** du PTSM93 avec pour corollaire la question du maintien dans le logement.

2/ D'autre part, le manque de **places en établissements médico-sociaux** dans notre territoire, et la nécessité d'un plaidoyer commun pour un plan de rattrapage pour la Seine Saint Denis.

3/ Enfin, nous constatons qu'actuellement l'essentiel des **financements** du CTSM93 se trouve porté par l'Agence Régionale de Santé. Nous appelons de nos vœux que les années futures permettent un financement plus large, participatif et interinstitutionnel, embarquant d'autres intervenants et permettant de démultiplier les actions.

Par ailleurs, nous tenons à préciser qu'une part spécifique consacrée à l'addictologie devra figurer dans le prochain diagnostic et PTSM 93.

Le CTS 93, dans la mesure de ses compétences, se placera à vos côtés pour que la mise en œuvre du contrat soit une réussite au bénéfice des usagers.

Nous vous prions, Cher Monsieur, d'agréer nos salutations respectueuses.


Gyria N. N. N.
Président